

**Le Bulletin de la  
Conférence Libre**

**Sous la** *abe*

**du Jeune  
Barreau de Liège**

[www.cljb.be](http://www.cljb.be)



**Discours de rentrée :**  
Le dépassement  
de la condition postmoderne

---

**Environnement :**  
Nos enfants ne comprendraient pas  
pourquoi nous n'avons rien fait

---

**Portrait : Fernand Dumont**

# LE CYBER AVOCAT, C'EST MAINTENANT !

## Dictez à distance !

## PHILIPS

### Système d'appareil à dictée numérique Philips.



La dictée et sa retranscription occupent une place importante dans votre entreprise. Vous êtes un professionnel et connaissez déjà pour ainsi dire toutes les ficelles pour être un « *bon dicteur* ». Mais savez-vous que **Le Pocket Mémo 9350 Philips** combiné à votre réseau PC fera plus que de vous faire gagner du temps? En plus d'une qualité sonore excellente, stockez vos données numériquement, insérez au milieu de la dictée un commentaire oublié, envoyez le fichier son **via le réseau informatique ou Internet à votre secrétaire pour épargner du temps, de l'argent et les déplacements de fin de journée dans l'urgence...**



## Création - Impression - Copie et Transmission de Documents



you can  
**Canon**

Recommandés pour les professions libérales, les appareils **iR de Canon** réunissent toutes les fonctions nécessaires à une **gestion documentaire moderne, efficace et économique**.

Produits multifonction compacts, ils peuvent être à la fois une imprimante, un copieur, un scanner et un télécopieur, pour vous permettre de créer et de diffuser simplement et rapidement vos documents sous formes électronique ou papier. Avec l'iR, vous pouvez communiquer clairement, partager l'information efficacement, numériser et transmettre facilement vos documents, contrôler vos coûts.

Doté de la carte « Universal send kit » le système devient capable de transmettre des documents lus par l'introducteur automatique par **E-mail**. Dès lors, pourquoi encore utiliser le fax cher en ligne téléphonique.

La même carte permet également de transformer les fax entrants en Emails (non consommateurs de papier) facilement transférables et archivables numériquement.

### Saisissez l'occasion :

Nous disposons très régulièrement d'appareils d'occasion récents dont le rapport potentiel/prix est d'un intérêt incontestable

### Services et financements :

-Notre service technique est **basé à Liège**. L'équipe technique bien formée et bien équipée est en mesure d'entretenir vos systèmes d'impression **rapidement sur l'ensemble de la province**.

-Nos appareils sont proposés en **achat simple, leasing ou renting**

## Marcel Heens Bureautique

**Rue Trappé 9  
4000 LIEGE**

**Tél. : 04/222.18.13  
Fax : 04/223.58.06**

**Email : [admin@heens-bureautique.be](mailto:admin@heens-bureautique.be)  
Web : [www.heens-bureautique.be](http://www.heens-bureautique.be)**

## Sommaire

- p. 1 Editorial
- p. 3 Environnement  
Nos enfants ne comprendraient pas pourquoi nous n'avons rien fait
- p. 6 Discours : le dépassement de la condition postmoderne
- p. 23 Réplique de Monsieur le Bâtonnier, Vincent Thiry
- p. 28 Portrait : Fernand Dumont
- p. 30 Le Barreau de Liège s'ouvre au droit pénal international

## Sous la Robe

Bulletin trimestriel

Rédacteur en chef :  
Sophie Debelle

Comité de rédaction :  
Eric Therer

Merci à :  
Vincent Thiry,  
Christine Brûls,  
Arianne Salvé,  
Fleur Collienne,  
Laurent Jacob

Editeur responsable :  
Léon Leduc  
66 rue du Palais, 4000 Liège

Mise en page et impression :  
IMPRIMERIE MASSOZ  
44 rue du Parc, 4432 Alleur  
Tél: 04/ 247 00 00  
Fax: 04/ 247 01 58  
massoz@massoz.be

Monsieur le Bâtonnier,  
Chers Confrères,

Notre précédent *Sous La Robe* avait été pour moi l'occasion d'émettre brièvement une critique à l'attention de notre législateur.

Les conférences de midi qui se sont succédées depuis lors ont été ponctuées des « perçantes » conclusions de notre directeur des travaux, Maître Jonathan Wildemeersch.

Il fut à chaque fois contraint de constater tantôt les incohérences de nos nouvelles réglementations, tantôt l'inadéquation de ces dernières au budget de l'Etat.

Aussi à l'aube de nos prochaines élections législatives, nous était-il apparu important de rencontrer les candidats au cours d'une manifestation où il leur serait loisible de nous exposer leurs programmes sous un angle qui intéresse particulièrement notre profession.

C'était pour nous l'opportunité de les interroger ou de les interpeller sur divers sujets : l'indépendance de l'avocat, l'aide juridique, l'acte de l'avocat, ou encore le statut de l'avocat...

Je ne peux aujourd'hui que regretter la faible participation de notre barreau à cette manifestation du 4 mai ; il faut espérer que nos futurs parlementaires nous porteront plus d'intérêt que celui que nous leur avons témoigné.

A l'heure où l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone réfléchit au statut de « l'avocat - collaborateur », il m'apparaît une nouvelle fois nécessaire de *crier notre indépendance* et de rappeler qu'elle est la mère de notre quasi-monopole.

Une véritable démocratie n'existe pas sans avocat indépendant ; l'indépendance d'esprit est-elle étanche par rapport au statut de l'avocat : that's the question ?

Une récente visite au Congrès National de la fédération des Jeunes Avocats de France me conforte dans l'idée que nous devrions adopter une attitude plus « corporatiste » lorsqu'il s'agit de faire valoir notre spécificité et nos compétences.

Il y était question de compagnies d'assurance qui souhaitaient imposer à leurs conseils des conditions rémunératrices nettement inférieures à celles du passé... Déjà entendu ?...

Préserver notre indépendance, c'est préserver notre monopole. Etre unis pour défendre des honoraires dignes, c'est préserver notre profession.

Céder au « chantage » d'une compagnie d'assurance qui se prévaut de pouvoir trouver d'autres conseils à meilleur prix, c'est céder à une menace dont nous détenons la clé.

Il convient de penser aux générations futures et aux jeunes avocats qui n'ont pas encore amorti leurs investissements... Il fut également question d'investissements lors de la soirée du 4 mai.

La répétabilité des honoraires et la grille MARECHAL ont passé le seuil de nos cabinets, il serait ridicule que les *honoraires répétés* soient supérieurs à nos états.

Les Bâtonniers doivent veiller à ce que nos honoraires soient... honorables comme ils veillent au paiement de nos cotisations.

Voilà ce que j'aurais aussi voulu entendre au récent colloque de l'OBFSG sur l'avenir de notre profession.

Léon Leduc

---

*Photo de couverture : Fernand Dumont photographié par Marcel Lefrancq, le 12 mars 1938. © 2006. Photo Marcel G. Lefrancq. Mons.*

*Ndlr : Nous remercions particulièrement Monsieur Michel Lefrancq pour l'autorisation qu'il nous a donnée de publier cette photo prise par son père. Michel Lefrancq est photographe spécialisé dans la photo d'architecture, pour l'industrie et la reproduction d'œuvres d'art. Pour en savoir plus sur son travail, ainsi que sur l'œuvre de Marcel G. Lefrancq, nous vous invitons vivement à consulter le site [www.lefrancq.be](http://www.lefrancq.be).*

Vos idées sont les bienvenues !

## Agenda

**16 et 22 mai 2007**

Conférence de Midi  
La répétabilité et la réforme  
de la mise en état des causes

**25 mai 2007**

Colloque  
La prescription et le délai

**16 juin 2007**

Balade électorale

**19 juin 2007**

Assemblée Générale

**22 juin 2007**

Cocktail du Bâtonnier  
et du Président du Jeune Barreau

**23 juin 2007**

Tournoi de tennis



**Par courrier ou par mail au  
secrétariat du Jeune Barreau  
ou à l'adresse mail :  
s.debelle@avocat.be**

## Nos enfants ne comprendraient pas pourquoi nous n'avons rien fait

L'événement le plus marquant de l'année qui vient de s'achever est probablement la prise de conscience, par une majorité de citoyens occidentaux, de l'ampleur du problème que constituent le réchauffement climatique et ses possibles conséquences.

Outre le fait qu'au moment où j'écris ces lignes, le 12 janvier 2007, le thermomètre affiche une température de 10° C, il ne faut plus être scientifique de haut niveau, ornithologue ou militant de la cause écologiste pour constater chaque jour les bouleversements du *modus vivendi* de notre bonne vieille planète.

Ainsi, toujours à l'heure où j'écris ces lignes, le Magnolia que j'aperçois par la fenêtre de mon bureau a toujours trois feuilles. Elles sont vertes ! Par ailleurs, à chacune des extrémités de l'arbre, l'on peut constater la présence de bourgeons !

Généralement, jusqu'ici, on assimilait toute personne porteuse d'un message à teneur écologique pour un doux dingue préoccupé par la migration de la chouette mouchetée à poils tendres.

Tout comme le climat, les choses ont bien changé et les défis que va poser avec une acuité croissante le réchauffement global préoccupent désormais toutes les formations politiques.

Ainsi, en Grande Bretagne, Monsieur Tony BLAIR a-t-il fait d'Al

GORE son « conseiller climatique » alors qu'en France tous les candidats à la prochaine élection présidentielle ont signé la « Charte pour l'Environnement » de Monsieur Nicolas HULOT. Le discours de Madame Angela MERKEL pour la Présidence allemande de l'Union Européenne est essentiellement axé sur « l'après KYOTO » tandis qu'à l'intérieur de ses frontières, Madame le Chancelier met en place un ambitieux programme destiné à voir l'Allemagne réduire de 30 % ses émissions de CO<sub>2</sub> en 20 ans. Enfin, chez nous, après avoir visionné le film d'Al GORE, Monsieur VERHOFSTADT a quant à lui décidé de faire de la cause environnementale la priorité de son gouvernement.

Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre : les politiciens de tous les bords, de toutes les nations aiment exposer aux médias et donc à l'opinion publique qu'ils sont conscients du problème et déterminés à l'affronter.

C'est déjà un premier pas, mais force est de constater que, concrètement, pas grand'chose n'est fait à l'heure actuelle au-delà de conférences de presses qu'on peut, à ce stade, suspecter d'être avant tout électoralistes.

En effet, même les figures emblématiques de l'écologie et les responsables politiques qui s'en inquiètent sont souvent éminem-

ment critiquables quant à leurs choix personnels :

- Al GORE vous incite, dans son film, à adopter une attitude écologiquement responsable et à faire attention à ce que vous consommez. Il ne se gêne pas pour tenir un tel discours au volant de sa Cadillac Seville SLS qui rejette plus de 400 g de CO<sub>2</sub> au km.
- Nicolas HULOT vous dit de faire surtout attention à l'eau et à l'air alors qu'il tire l'essentiel de ses revenus d'une marque homonyme de l'émission qui l'a rendu célèbre, ... marque qui commercialise à très grande échelle des savons liquides et des déodorants.
- Jose Manuel BARROSO, Président de la Commission de l'Union Européenne juge insuffisant les efforts de l'industrie automobile en matière de réduction des émissions polluantes. La moyenne des rejets de CO<sub>2</sub> des véhicules produits dans l'Union Européenne s'établit à 161 g/km, contre 259 g/km pour la flotte de la Commission Européenne et 355 g/km pour le seul TOUAREG de Monsieur BARROSO<sup>1</sup>.
- A noter que nos responsables ne sont pas les seuls à agir de la sorte : chacun de nous tend de plus en plus à la schizophrénie. En tant que citoyen nous critiquons les délocalisations, discours que nous tenons juste avant de nous transformer en consommateurs et d'aller nous acheter un vélo fabriqué en Chine...

<sup>1</sup> Sources : le Moniteur de l'Automobile n° 1377 du 27/10/06.

Sur ces constats et faute d'une solution miracle, c'est à chacun de nous qu'il appartient de faire un effort dans le domaine du réchauffement global, comme dans tant d'autres.

Si l'on peut espérer en effet que les plus gros efforts doivent être et seront prochainement initiés, suscités, encouragés par la classe politique, notamment par le biais de la fiscalité, il n'existe en effet pas, à l'heure actuelle de solution miracle qui nous permette de diminuer du jour au lendemain nos rejets polluants.

Il paraît évident par contre qu'il existe énormément de petites solutions qui, rassemblées, peuvent faire basculer le cours du réchauffement.

Ce qui est suggéré ici, c'est que chacun de nous prenne à cœur le problème et, contrairement à la classe politico médiatique qui semble avoir pour leitmotiv le slogan : « faites ce que je dis, mais pas ce que je fais », que chacun de nous fasse sien le slogan anglo-saxon : « walk your talk », soit « Charité bien ordonnée... »

## 1. Comment s'y prendre ?

Se fixer un objectif raisonnable. Tout le monde ayant vu ou lu sur le sujet, je ne vais pas m'y étendre, le principal gaz en cause dans le réchauffement climatique et résultant de l'activité humaine est le CO<sub>2</sub>.

La moyenne mondiale de rejet de CO<sub>2</sub> par humain s'établit à 4 tonnes.

Premiers pollueurs mondiaux en termes absolus, les Etats-Unis le sont aussi lorsqu'on ramène les chiffres à la population. Par habi-

tant, un américain génère annuellement 21 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Si l'Europe réalise un bon score, très petit pollueur en termes absolus, avec 4 tonnes par an et par habitant, le belge est individuellement le troisième pollueur mondial (après les Etats-Unis et le Canada)<sup>2</sup> !

Je suggère, en quatorze ans, de nous faire diviser par deux nos émissions individuelles de CO<sub>2</sub>, cela indépendamment de toute mesure politique.

Ça paraît invraisemblable ? C'est tout à fait possible et, bonne nouvelle, sans trop d'efforts qui plus est.

## 2. Comment faire ?

Souvent, les personnes que la question du réchauffement global taraude se demandent par quel bout prendre le problème et ne savent pas très bien par où commencer la lutte.

Outre qu'il est de bon ton d'éviter au maximum d'acheter des citrons ou des ananas car on se doute bien que, même à la Saint Nicolas, ces fruits n'arrivent pas jusqu'à nous à dos d'âne, chacun de nous s'est probablement demandé au moins une fois : Qu'est-ce que je pourrais bien faire ? Ce que je ferais servirait-il vraiment à quelque chose ?

Diviser ses émissions polluantes par deux, c'est suffisamment ambitieux pour être efficace et il y a moyen d'y arriver sans devoir se priver de grand chose.

Le but est, chaque année, de vous faire diminuer votre consommation énergétique de 5 %, ce qui, bonne nouvelle, devrait impliquer nécessairement des économies budgétaires corrélatives.

Dit comme ça, 5 % par an, ce n'est vraiment insupportable pour personne.

Que faire ? Voici toute une série de solutions. Elles ne représentent pas toutes 5 % de réduction, à l'heure actuelle, mais vous constaterez en les découvrant que nombre de gestes simples permettent d'atteindre cette barrière symbolique. Adopter l'une des solutions cette année, une autre l'an prochain, c'est aller à petits pas mais avec certitude vers la division par deux de nos rejets polluants.

### *Que faire lorsque je fais mes courses :*

- Ne plus faire ses courses en se déplaçant au supermarché mais privilégier la distribution de type « Caddy Home ». De la sorte, au lieu que les dix véhicules de dix clients se déplacent, un seul véhicule, celui du supermarché consomme du carburant (- 5 %).
- Utiliser un panier, un cageot, un caddy, n'importe quoi au lieu des emballages superflus (5 %).
- Privilégier l'achat de légumes de saison et les produits du terroir, du pays, de la région, d'Europe...
- Privilégier les éco-labels.
- Diminuer sa consommation de viande (- 5 % si deux steaks en moins par semaine).

### *Que faire chez soi ?*

- Baisser le chauffage de 2 °C en moyenne (-5 %). Pour y arriver on peut, par exemple, préchauffer la chambre à coucher et couper tout à fait le chauffage pendant qu'on y dort. Autre exemple, l'achat et l'installation d'un thermostat électronique efficient et programmable.
- Utiliser des lampes basse consommation (LBC). Attention, certaines sont aussi des lampes à

<sup>2</sup> Sources : Energy watchers A.S.B.L.

faible éclairage, certains producteurs étant manifestement moins doués que d'autres.

- Rechercher les étiquettes énergétiques et privilégier l'achat de matériel électroménager de classe A+, moins énergétiques.
- Éviter d'acheter des meubles en bois tropical.
- (Re)Passer du jetable au durable : préférer l'éponge à la lingette, le torchon à l'essuie-tout, la tasse au gobelet plastique, ... (- 5 %)
- Réparer et réutiliser les objets pour augmenter leur longévité (on oublie souvent que l'énergie consommée pour produire un objet est parfois bien plus importante que celle qu'il consomme. Par exemple, à l'heure actuelle, l'énergie nécessaire à sa production représente environ 70 % de l'énergie totale consommée au cours du cycle de vie d'un ordinateur)<sup>3</sup>.
- Recycler les piles usagées en les déposant chez le vendeur.

### Que faire au bureau ?

- Modérer la consommation énergétique (- 5 %).
- Optimiser les trajets en se déplaçant le plus possible via les transports en commun, à pieds ou à vélo (au passage, félicitation à Maître TASSET qui, depuis des années, milite pour le développement de la bicyclette joignant le mollet à la parole, et ce par tous les temps).
- Rationaliser le recours aux coursiers (notamment en s'y prenant à temps pour la rédaction de conclusions dans le cadre des articles 747 §2 C.J. ...).
- Sélectionner ses fournisseurs en privilégiant ceux qui s'inscrivent dans une politique de développement durable.
- Economiser l'énergie en choisissant du matériel plus efficient.

• Renouveler raisonnablement le parc informatique.

- Economiser le papier.

### Que faire dans les transports ?

- Adapter son véhicule à ses besoins dès l'achat, notamment en se renseignant sur ses rejets en CO<sub>2</sub> (- 5 % très facile à atteindre).
- Éviter au maximum d'utiliser la climatisation (utilisation de pare-soleil, éviter de circuler pendant les heures chaudes) (- 5 %).
- Privilégier la marche à pieds aussi souvent que possible.
- Choisir son mode de transport en fonction de la distance à parcourir et en évitant de prendre l'avion pour les courtes et moyennes distances.
- Privilégier les transports les moins polluants.
- Rouler tranquillement, démarrer en douceur, couper le contact en cas d'arrêt supérieur ou égal à 30 secondes.

### Que faire en vacances ?

- Redécouvrir les charmes de Virton plutôt que ceux de Miami... Bref, privilégier le tourisme de proximité.

### Que faire en tant que citoyen ?

- S'informer à propos de l'évolution du problème climatique et, surtout, alerter les décideurs et les responsables politiques à chaque fois que le hasard en met un sur votre route à portée de voix. Cherchant avant tout à être élu, il est normal de constater qu'un homme politique ne se tracassera que des problèmes dont il sent que son électeurat (acquis ou potentiel) se tracasse. Donc, si nous

### Pourquoi faut-il s'inquiéter ?

9 milliards d'humains, en 2050, ne peuvent rejeter que 3 Gtec de gaz à effet de serre, soit la quantité recyclée annuellement par les écosystèmes planétaires. Ce niveau, fixé par la communauté scientifique internationale, s'établit à 300 kg équivalent carbone, soit 1,1 tonne de CO<sub>2</sub> par personne et par an. Une réduction aussi drastique permettrait de limiter le réchauffement à 2 °C par rapport à 1900 d'ici 2075.

### Economies financières

Outre une foule de problèmes à éviter, une meilleure gestion de la consommation énergétique est synonyme d'économies financières considérables. Dans le cadre d'une hausse modérée des prix énergétiques de 3 % par an sur 30 ans, une économie annuelle de 2 % des consommations énergétiques d'un ménage génère un revenu actualisé de 67.000 € (sur 30 ans).

n'alertons pas les politiques sur le sujet, il est normal qu'ils s'en désintéressent.

Si chacun de nous s'ingénie, chaque année, à adopter ne fût-ce qu'un seul des conseils qui précèdent, nous avancerons.

Gageons que nous serons rejoints par la concrétisation de grandes ambitions politiques d'une part tandis que, d'autre part, les progrès scientifiques et techniques nous permettront de dépasser nos objectifs actuels.

Quoiqu'il en soit, comme le dit Al GORE dans son film<sup>4</sup>, nous avons l'obligation morale de relever ce défi car « *nos enfants ne comprendraient pas pourquoi nous n'avons rien fait* ».

<sup>3</sup> Sources : Energy Watchers

<sup>4</sup> « The Unconvenient Truth », une vérité qui dérange.

Laurent Jacob

Discours prononcé lors de la rentrée solennelle du 27 octobre 2006 par Maître Christine Briils

# LE DÉPASSEMENT DE LA CONDITION POSTMODERNE

*(« Die neue geistige Wirklichkeit ist ohne jeden Zweifel die einzige Sicherheit dafür, dass die drohende materielle Zerstörung gebannt werden kann, und allein ihr Verwirklichung scheint einen Weiterbestand der Menschheit gegen die Mächte der Technik, der Ratio und der chaotischen Seelenstimmung zu gewährleisten. (...) Damit sind große Forderungen an jeden von uns gestellt und jeder von uns ist mit Verantwortung beladen. Der sich eröffnende Weg darf nicht nur Überblick, er muss gegangen werden »<sup>1)</sup>*

## I. INTRODUCTION

*« Ce mardi-là, je me réveillai au moment sans âme et sans grâce où la nuit s'achève tandis que l'aube n'a pas encore pu naître. Réveillé en sursaut, je voulais filer en taxi à la gare, il me semblait que je devais partir, mais à la dernière minute, je compris avec douleur qu'il n'y avait en gare aucun train pour moi, qu'aucune heure n'avait sonné. Je restai couché dans une lueur trouble, mon corps avait une peur insupportable et accablait mon esprit, et mon esprit accablait mon corps à la pensée qu'il ne se passerait rien, que rien ne changerait, rien n'arriverait jamais et que, quel que soit le projet, il n'en sortirait rien de rien... »<sup>2)</sup>*

Mesdames et Messieurs, quelle autre introspection littéraire que

cet éveil de Ferdydurke, pourrait-elle mieux refléter l'insupportable lourdeur de notre désarroi devant le non-sens de l'ère « postmoderne » ?

Ferdydurke, héros du roman du même nom, écrit par l'auteur polonais Witold Gombrowicz, est un homme qui vient de franchir la barrière des trente ans ; il vit alors une expérience extraordinaire : il prend l'apparence physique d'un jeune garçon et est plongé dans la vie adolescente. Entre une vie familiale de pensionnaire et des vacances à la campagne chez une vieille tante, le narrateur est condamné à errer dans un univers qui n'est plus le sien. Il est parachuté, perdu dans un monde qu'il ne comprend plus, sans espoir que le réveil lui apporte soulagement ou solution.

La difficulté de Ferdydurke – notre difficulté – est celle de se situer, de devenir mature et adulte, de passer ce moment où l'homme, à son regret, doit tuer l'enfant. Et ce passage – auquel chacun de nous doit souscrire un jour ou l'autre – est devenu désormais très difficile.

Comment y arriver en cette ère postmoderne où nous évoluons ? Pour y incarner quel adulte ? Dans quelle société et avec quelle vision de vie ? La postmodernité, nous dit Jean François Lyotard, nous met dans cet état difficile, où nous sommes lorsque nous devons répondre à la triple

question : *où allons-nous ? que voulons-nous ? et comment y parvenir ?*<sup>3)</sup>

Comment être certain de capter les « bonnes » informations, d'approcher les courants qui traversent notre époque et de les évaluer à leur juste valeur ?

Des notions telles que la société d'information, la mondialisation, le nihilisme, la société flexible, ou d'autres comme le capitalisme moderne, le libéralisme, la société de consommation<sup>4)</sup> nous sont proposées pour tenter de nous situer. En tout état de cause, si elles sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes pour comprendre les phénomènes qui nous entourent, les mutations au cœur desquelles nous nous trouvons. Illustrons cela par un exemple.

Les notions de *société d'information* et de *société de connaissance* sont « à la mode »<sup>5)</sup>. Or, ces vocables semblent des coquilles vides de sens. Quelle information, en effet ? Concédonsons que l'information est à ce point présente qu'elle risque par moment de devenir désinformation : l'homme est noyé dans une masse de faits divers et d'indications parfois contradictoires. Comment ne pas devenir blasé, direz-vous ? Mais l'enjeu est plus fondamental encore : de quelle manière effectuer un tri sélectif pour orienter notre jugement et avec quelle vision appréhender cette réalité ? D'autant qu'un changement a



également surgi quant aux procédures mises en place pour collecter l'information, ce que le terme de société d'information n'indique pas ; ce n'est plus nécessairement l'événement qui vient vers nous *via* un témoin extérieur, mais ce sont nous, les hommes, qui allons vers lui – qui le chassons, quitte à le créer parfois – toujours à l'affût d'excitations nouvelles. Pensons à certains reportages de guerre tels que la « libération » de l'Afghanistan lors de la chute du régime des Talibans ou le débarquement en Somalie des marines américains. Il semblerait donc que, quels que soient les efforts que nous déployons, nous soyons manipu-  
lés<sup>6</sup>.

A la réflexion, ces notions nouvelles mettent en exergue l'existence d'un monde sans repères ni coordonnées originelles, du fait que nous vivons soumis à des myriades d'événements, comme le souligne Michel Foucault<sup>7</sup>. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, ressentent un vide grandissant, véritable miroir du relativisme des valeurs. En toute honnêteté, nous devons convenir qu'il n'y a plus, chez beaucoup d'entre nous, la conviction profonde que le monde évolue vers un objectif ultime, que, de ce fait, il tend à la perfection et que nous disposons d'un bagage scientifique et philosophique – voire religieux – suffisant pour mener à bien notre vie. Bien au contraire, nous sentons croître en nous une sorte d'incompréhension, d'indifférence ou de mélancolie. C'est la vie par-delà le bien et le mal, ce relativisme, cette emprise du nihilisme qu'il nous faudra surmonter.

VOILA, Mesdames et Messieurs, le sujet de réflexion que je me propose d'aborder devant vous dans les quelques instants qui suivent.

La trame de mon propos vise essentiellement à situer la genèse du *malaise* postmoderne – le passage de la modernité à la postmodernité. Identifions ensuite quelques repères et aspects identitaires dont disposait l'homme occidental et qui, depuis lors, se sont effrités : le temps et l'espace, les croyances de l'homme, sa nationalité, son travail en tant que source de valorisation et son intégration dans un système et une classe économique. Pour conclure, tentons une recombinaison des fragments, dégageons quelques pistes de ce qui pourrait servir de boussole...

## II. (GENESE DU MALAISE POSTMODERNE) LE DIFFICILE PASSAGE DE LA MODERNITÉ À LA POSTMODERNITÉ

Qu'entendre par la « genèse du malaise postmoderne » ?

La postmodernité au sens philosophique est intrinsèquement une modification de ce qu'a été la modernité, elle est ce qui reste après son échec. Or, où situer l'une par rapport à l'autre ?

D'un point de vue « *eurocentrique* », le début de la modernité reste flou : le 11 septembre 2001, l'effondrement du socialisme et la *fin de l'histoire* (notion forgée par Francis Fukuyama)<sup>8</sup>, la Deuxième Guerre mondiale, les bouleversements de la Première Guerre mondiale, l'industrialisation du XIX<sup>e</sup> siècle, ou encore la Réforme...

S'il y a une rupture évidente entre les perceptions du monde et de la vie telles que défendues durant la Renaissance et le Siècle des Lumières, la césure est moins nette entre ce dernier et la modernité. Personne ne sait exactement

où se termine une ère et où commence la suivante.

Il semblerait que la notion de « modernité », apparaisse pour la première fois chez Chateaubriand, dans un sens critique ; dans la « *Vie de Rancé* », écrite en 1844, il se demande si « *Le temps moderne n'est pas toujours inférieur au siècle de Louis XIV* ». En 1859, Baudelaire utilise le terme de façon péjorative. Comme Edgar Allan Poe qu'il traduisait, il considère le « *Progrès, la grande idée moderne, comme une extase de gobe-mouches* ».

Si l'on considère que le « noyau dur » de toutes les théories sur la modernité est constitué de la réflexion sur l'ébranlement des valeurs traditionnelles, il me paraît juste de la situer en aval de la Révolution française. La modernité est alors la possibilité politique réflexive de changer les règles du jeu de la vie sociale.

Elle est aussi l'ensemble des conditions historiques matérielles qui permettent de penser l'émancipation vis-à-vis des traditions, des doctrines ou des idéologies données.

On peut par ailleurs l'associer à la poursuite de l'idéal développé par les philosophes des lumières (Rousseau, Kant, Holbach, etc.), c'est-à-dire à la *lutte contre l'arbitraire de l'autorité*, contre les préjugés et contre les contingences de la tradition, lutte qui ne s'entend qu'avec l'aide de la raison. La modernité, *c'est remplacer Dieu ou les ancêtres par une autorité venant de l'homme lui-même à condition qu'il soit guidé par des principes « universalisables » et non par ses penchants ou intérêts*<sup>9</sup>.

On associera également à ce passage le mouvement d'indépen-

dance en Amérique, la perte de pouvoir de la chambre des Lords, l'émergence des droits de l'homme, le remplacement de l'Ancien Régime par la démocratie et le capitalisme, de même que la révolution industrielle, le libéralisme économique, la production de masse, et plus encore la confiance dans le progrès, la souveraineté de la raison, la naissance et puis l'essor de l'individualisme ainsi que l'autonomie dans les domaines politiques, éthiques, juridiques et économiques.

Enfin, la modernité, trouve écho dans la littérature de l'époque. D'une sérénité que l'on trouve chez des classiques tels que Molière, Voltaire, Parny ou Byron, Shakespeare en Angleterre ou encore Goethe et Schiller en Allemagne, on passe à des auteurs, que je ne qualifierais pas encore de modernes, mais directement associés à la Révolution tels que Rousseau, Kant, Fichte ; ensuite, on prend conscience d'une fragmentation grandissante, d'une certaine absurdité de l'existence, de l'aliénation de l'homme, premières émanations littéraires de la modernité. Prenons Marcel Proust et son œuvre « *A la recherche du temps perdu* » ou encore Robert Musil et « *L'homme sans qualités* » ou plus littéralement « *L'homme sans caractéristiques* » (« *Der Mann ohne Eigenschaften* »)<sup>10</sup>. Tous deux font apparaître, selon moi, la vanité de l'existence et l'absence de sens de la vie humaine ; ils croient toutefois qu'il y aura une évolution vers un mieux : le premier pense que le temps perdu peut être reconstitué dans l'écrit et donc être « rattrapé » ; le deuxième estime que l'homme moderne – dilué – pourra retrouver des traits marquants.

Ultérieurement se produit un passage, une transition vers la post-

modernité : la littérature voit apparaître de nouveaux héros, les soldats, les filles de joie, les cadavres chez le poète allemand Gottfried Benn – des héros qui nous heurtent. L'hypocrisie de la bourgeoisie est dénoncée, notamment chez Hermann Hesse, dans « *Le loup des steppes* ». Du point de vue artistique, de nouvelles associations de couleurs apparaissent, de nouveaux motifs, encadrés en noir, dans le mouvement de la peinture expressionniste ; dans le domaine musical, la « *Zwölftontechnik* » c'est-à-dire le « système de composition avec douze sons » de Arnold Schönberg nous confronte avec une musique « diatonique », inhabituelle. Il s'agit de ruptures radicales avec le passé, d'avancées nouvelles, mais d'avancées vers où ? Dès l'instant où cette question est posée, surgit le désespoir postmoderne. Le désarroi de l'homme moderne est consommé. L'absurdité n'est plus une crainte, elle est une réalité.

Le terme « postmodernité » apparaît pour la première fois en tant qu'adjectif en 1917, chez l'écrivain allemand Rudolf Pannwitz<sup>11</sup>. En se basant sur la notion de surhomme (« *Übermensch* »), Friedrich Nietzsche présentait, quant à lui, l'homme postmoderne en tant que réponse historique à apporter à la « *crise de la culture européenne* »<sup>12</sup>. Oswald Spengler, quant à lui, défendit en 1922 sa thèse négativiste du déclin inéluctable de la culture européenne postmoderne – de l'occident<sup>13</sup>.

La « condition postmoderne » est également évoquée par André Malraux dans la « *Tentation de l'Occident* », livre publié à son retour d'Indochine en 1926. Il s'agit d'une correspondance entre un Chinois, visitant notamment la France, et un Français. Le Chinois écrit : « *Les grandes valeurs*

*qui ont été les vôtres, d'abord Dieu et ensuite l'homme, sont ruinées, et il n'y a rien pour les remplacer. La culture européenne la plus puissante dans l'histoire humaine, est devenue la plus nulle du point de vue du sens. Elle est incapable de répondre à des questions simples du genre : pourquoi vis-tu ? À quelle fin ? »*. Malraux exprime dans cet ouvrage les sentiments de vide, de non-sens, de désespoir, de fin de culture (« *Endzeitstimmung* »)<sup>14</sup> qui font partie de la postmodernité européenne.

Je fais le choix de situer la postmodernité au XX<sup>e</sup> siècle, à l'issue de la Première Guerre mondiale. Les valeurs et les forces vives sont détruites, les conceptions anciennes « classées » et le renouveau est absent. La Première Guerre mondiale a engendré laideur et souffrances.

Devant cette désolation, l'homme est perdu, désabusé<sup>15</sup>. Ce sentiment s'est encore renforcé après la Deuxième Guerre mondiale et la Guerre du Vietnam. En Allemagne, le 8 mai 1945, c'est « l'heure zéro ». Beaucoup d'auteurs l'expriment, Günther Grass dans « *Le tambour* »<sup>16 17</sup>. J'ai choisi d'évoquer « *Le malheur indifférent* » de Peter Handke qui résume la vie déserte de sa mère dans la période de l'après-guerre, « *l'histoire d'une vie où il n'a jamais été question de devenir quoi que ce soit* » et qui trouve la seule issue dans le suicide. Alors qu'auparavant, et notamment dans la littérature germanique, on se suicidait pour ses idéaux, par amour, comme le fit le jeune Werther, le suicide intervient désormais comme fin inéluctable d'une vie absurde.

D'aucuns soutiennent que dans le film « *Full Metal Jacket* » de Stanley Kubrick – un des clas-

siques sur la Guerre du Vietnam – le suicide du personnage « Pyle » intervient en tant que matérialisation de l'aliénation de l'homme-guerrier qui plutôt que de se reconstruire, préfère s'autodétruire<sup>18</sup>... ; l'assassinat d'une « sniper » vietnamienne par le héros du film (Joker) n'est, selon ces auteurs, pas non plus une « reconstitution », il ne s'agirait que d'une autre forme d'automutilation, de suicide : une nouvelle fois, le message est que l'homme postmoderne, quel qu'il soit, n'a aucune perspective nouvelle<sup>19</sup>...

La postmodernité se pose donc en quelque sorte comme l'« antipositivisme », par opposition au positivisme du XIX<sup>e</sup> siècle qui a perdu son innocence pendant la Première Guerre mondiale et, au plus tard, avec les tortionnaires du nazisme.

Or, si ces sentiments d'aliénation, de vide et de non-sens restent largement répandus, il me paraît qu'ils prennent une allure moins dramatique dans la littérature et cinématographie<sup>20</sup> récente.

Relevons, par exemple, Benoît Poolvoerde et son ineffable « C'est arrivé près de chez vous » plein d'ironie; ou Michel Houellebecq et son ouvrage « *Les particules élémentaires* »<sup>21</sup> et la vaine tentative de l'homme de tromper son ennui mortifère dans une poursuite du bonheur au travers du sexe ou de la réussite; ou encore, Milan Kundera, qui, dans « *L'immortalité* »<sup>22</sup> ou « *La vie est ailleurs* »<sup>23</sup>, se demande si la parodie ne serait pas le destin éternel de l'homme; ou encore Cees Nooteboom, qui à l'image de l'errance physique de ses personnages se demande s'il est fou de voyager; ou encore Raymond Depardon, et son introspection dans « Errance »; ou enfin Paul Auster et son roman « *Cité de verre* » : son héros se perd, s'ef-

face, comme le roman lui-même ou peut être comme notre vie... ?

Une allusion est nécessaire au *film de la semaine* « Le fils de l'homme » qui va sortir dans les salles et qui selon les échos est *un concentré* de ce que nous venons de dire – un scénario futuriste, de désespoir, qui se passe en 2027, lorsque les ressources de la terre sont taries, les naissances arrêtées<sup>24</sup>... voilà de quoi nous divertir !

### III. LES EFFONDREMENTS

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, nous vivons la postmodernité, c'est un fait, c'est une réalité, si bien que nous ne saurions nous soustraire entièrement aux courants qui en sont les caractéristiques. Situons-nous, à présent, et faisons un état des lieux de ce qui s'est « effondré ». Cet état des lieux sera non exhaustif, parce que des choix ont dû être effectués. Ainsi, ne seront pas traités, par exemple, l'éclatement de la structure familiale traditionnelle, l'altération de la répartition des rôles entre hommes et femmes, l'affranchissement de la femme et le phénomène de la réduction des oppositions de genres<sup>25</sup>. A l'image d'un état des lieux et compte tenu du temps de parole, les considérations qui suivront seront fortement synthétisées et certains 'raccourcis' ont du être pris.

#### 1. LA PERTE DES REPERES DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

Examinons tout d'abord la perte des repères dans le temps et dans l'espace.

Nos repères temporels et spatiaux ont changé.

Au niveau du temps, tout tendait, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, vers l'avenir, la lutte finale, la Cité radieuse, le jugement dernier. Dans la civilisation judéo-chrétienne, le passé, c'est l'enseignement ou l'apprentissage; le présent, c'est l'épreuve et le sursis, l'avenir, c'est la promesse.

Or, au XX<sup>e</sup> siècle, notre conscience temporelle s'est « modernisée ». La notion d'« avenir », ce qui est « à advenir », est moins utilisée, pour être supplantée par un terme plus neutre, le « futur ». Ce qui est important, c'est la vie sur terre, le moment actuel; tout se focalise sur le présent.

Est-ce dès lors la ruine de l'« avenir » ? Non, selon Gilles Litpovetsky<sup>26</sup>. Il y a le futur, que nous nous créons désormais nous-mêmes. Il s'agit d'un « hyperfutur » qui n'est plus idéologico-politico-religieux, mais porté par la dynamique technique et scientifique. Nous tentons de remodeler la vie, d'offrir un semblant d'immortalité, de programmer le futur génétiquement... Voilà l'état actuel de l'humanité.

Un corollaire du temps et un nouvel aspect de ce repère est la vitesse. L'accélération de notre vie est une réalité<sup>27</sup>. On ne saurait nier que, depuis l'après-guerre, nous ressentons une accélération constante induite par l'informatique et les nouvelles technologies de la communication. Cette accélération, qui ne sera pas freinée dans un avenir proche<sup>28</sup>, entretient et accentue la focalisation sur le présent et le court terme. Selon le sociologue Rosa<sup>29</sup>, l'accélération matérielle entraîne une accélération sociale, globale, depuis la victoire du capitalisme en 1989 et la chute du mur. Le capitalisme fait littéralement « exploser » les structures et les classes. « *Il en résulte un écla-*


# Suite logicielle pour cabinets d'avocats



## Dlex

Gestion pour cabinets d'avocats

- ▲ Gestion des dossiers ▲ Comptabilité
- ▲ Agendas et Contacts partagés ▲ Time-Sheet
- ▲ Gestion de documentations ▲ Web Access
- ▲ e-Banking ▲ Gestion des droits d'accès



Software  
ICT Services  
Web  
Solutions

**Microsoft**<sup>®</sup>  
CERTIFIED  
*Partner*

## Nos services

- ▲ Formation et maintenance
- ▲ Applications Internet
- ▲ Administration de réseaux

*tement de tendances antagonistes où coexistent le despotisme et la démocratie, la formation de nouveaux Etats et l'effondrement d'Etats nationaux, la colonisation et la décolonisation (...)*<sup>30</sup>.

L'espace est un autre repère, matériel cette fois, de l'homme<sup>31</sup>. Il est également en mutation, il s'est « étendu » et son organisation dans le cadre des relations sociales est altérée : c'est la signification que le politologue David Held donne à la notion de « globalisation »<sup>32</sup>.

Les uns, tel le philosophe contemporain allemand Jürgen Habermas<sup>33</sup>, y voient une chance, un élargissement des horizons, la possibilité pour nous de devenir des « citoyens du monde » et de former une société civile mondiale<sup>34</sup>. D'autres, plus sceptiques en ce qui concerne la globalisation, pensent que le monde est trop fragmenté pour former une « totalité globale » ; dès lors, le processus de globalisation serait plutôt un mythe, une mode passagère ou une exagération intellectuelle<sup>35</sup>. Certains auteurs, sans nier l'existence du phénomène, lui donnent une connotation négative<sup>36</sup> et objectent notamment qu'il ne s'agit que d'une forme de justification des contraintes matérielles pour supprimer des droits sociaux<sup>37</sup>. La globalisation est alors une stratégie de l'élite politique et des entreprises, pour défendre l'idéologie du « marché libre », s'attaquer aux droits des salariés et maximaliser les profits des entreprises.

Une autre tendance encore, sans jugement de valeur, estime que la globalisation est inhérente à nos systèmes politico-économiques et que le processus n'est pas nouveau : les interactions et synergies économiques mondiales avaient une intensité similaire avant la

Première Guerre mondiale, ainsi qu'il en résulte de données empiriques. Dans cette optique, la globalisation n'est que la poursuite d'une évolution qui existe finalement depuis des siècles<sup>38</sup>.

Enfin, la globalisation serait une *tendance contradictoire* – l'envers du processus de fragmentation et de régionalisation que nous vivons.

S'il me paraît prématuré d'évaluer la globalisation quant à ses impacts, en termes de bien et de mal, il me semble que l'on doit dès à présent retenir qu'elle regroupe différentes facettes des théories que nous venons de résumer et qu'elle influence les autres piliers de notre vie.

Le décor est ainsi planté.

Voyons désormais quels sont les événements qui ont affecté nos croyances.

## 2. LA FIN DES CROYANCES « TRADITIONNELLES »

*(Car pour nous, au sein du jour, quelque chose peut-il apparaître qui ne serait pas le jour, quelque chose qui, dans une atmosphère de lumière et de limpidité, représenterait le frisson d'effroi d'où le jour est sorti ?)*

Croyons-nous encore au règne de la théorie de la raison et à l'avènement, à travers elle, d'un monde meilleur ?

### 2.1. LES LIMITES DE LA THÉORIE DE LA RAISON

Il est vrai, Mesdames et Messieurs, que l'influence de ce courant de pensée a été considérable. A mes yeux, hors les tendances réactionnaires telles que le nazisme, les principaux courants

politiques occidentaux des deux derniers siècles sont nés de cette source. Ainsi, le libéralisme, qu'il soit politique ou économique, les différentes formes du marxisme, du socialisme et de l'anarchisme, de même que le radicalisme de la III<sup>e</sup> République semblent en découler.

Nous lui devons aussi, cela me paraît incontestable, la libération de la pensée, le progrès indéniabla de la science et l'amélioration de la condition – matérielle – de l'homme occidental...

Or, à l'époque postmoderne, le constat est inéluctable : la théorie de la raison n'a pu fournir une morale universelle et intégrative ; il subsiste donc nécessairement un « déficit », un « manque ». A elle seule, elle ne pourra faire surgir un monde nouveau, tant attendu.

Résumons succinctement les prémisses de ce raisonnement.

La révolution Française est l'une des premières mises en œuvre du Siècle des Lumières. Elle démontre à elle seule qu'une société égalitaire n'est pas le produit de la raison mais celui des armes. Les sciences de la pensée, qui auraient dû démontrer le bien-fondé du principe de façon objective, en ont précisément établi la faiblesse ; le régime de la terreur instauré par Robespierre est une première manifestation de son échec.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le philosophe allemand Hegel s'efforça, sans y parvenir, de démontrer le « *Leitsatz* » suivant : « *Ce qui est raisonnable, est, ce qui est réellement, est raisonnable* ». Il proposa la dialectique de l'histoire, le but de l'histoire universelle étant que l'esprit parvienne au savoir de ce qui est véritablement

et en fasse l'application dans le monde présent... Mais il se résigna à constater que la division de l'homme (la « Entzweiung ») ne l'a pas amené *naturellement* à appliquer une philosophie raisonnable<sup>39</sup>. A cet égard, souvenons-nous de la sanglante guerre de sécession aux Etats-Unis, du mouvement du colonialisme et de ses dérivés... des événements qui s'interprètent difficilement comme illustration de la rationalité.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le sociologue Max Weber déplora qu'au fond, le rationnel avait fait surgir une culture profane, plutôt qu'un ordre nouveau, et que l'effondrement de la perception religieuse du monde<sup>40</sup> soit donc un processus de désenchantement (« *Entzauberung* »)...

Au XX<sup>e</sup> siècle, les philosophes de l'école de Francfort, notamment Théodore W. Adorno et Max Horkheimer, proclamèrent formellement l'échec du rationalisme et de la dialectique de la raison<sup>41</sup>. La raison, au cours de son histoire, s'est progressivement vidée de sa capacité de déterminer des buts universalisables. Elle est devenue muette et incapable de dire aux hommes comment vivre.

Et Henri de Lubac de constater que le monde, qui devait aboutir aux fours crématoires d'Auschwitz et à l'archipel du Goulag, ne pouvait se satisfaire de la rationalité et de l'athéisme, ainsi que l'avaient exprimé, déjà, Dostoïevski et Søren Kierkegaard<sup>42</sup>.

Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, il semble en outre que le déclin de la théorie de la raison soit lié à la tendance à restreindre sa portée à ce qui est vérifiable au niveau expérimental, en excluant tout ce qui est moral et religieux, ces sphères étant rattachées au subjectif, à ce

qui est (essentiellement) non quantifiable, relatif et individuel<sup>43</sup>.

Voilà ce qui m'amène à dire que la raison en tant qu'aspiration humaine est indispensable mais pas suffisante : elle génère un antagonisme évident ; nous avons plus que jamais besoin de la raison dans des champs tels que les sciences naturelles, la technique<sup>44</sup> et l'histoire<sup>45</sup> ; simultanément, tout en y étant aussi nécessaire, la raison est largement insuffisante dans le domaine de la politique, de la morale et de la religion<sup>46</sup>.

En définitive, il y aurait besoin d'une acceptation plus large, plus globale, de la notion de « raison »<sup>47</sup>...

## 2.2. LE MEURTRE DE « DIEU » ET LA GÉNÉALOGIE DE LA MORALE

Nous venons de l'évoquer, la théorie de la raison a contribué à l'effondrement de la structure morale et religieuse. Elle n'a cependant pu la remplacer.

L'homme postmoderne ne peut donc plus compter sur la religion comme « *Rückhalt* », comme source de sens, comme ligne de vie de l'alpiniste ou filet de l'équilibriste, comme ultime secours pour le sauver d'une chute brutale... Il a tué Dieu. C'est le règne du nihilisme et du matérialisme. *L'homo sapiens* devrait dès lors avoir le courage de ses opinions et affronter seul son sort et la mort. Voyons l'évolution.

Excepté le protestantisme et quelques courants antérieurs, c'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'il est devenu « à la mode » de s'en prendre volontairement à la croyance en Dieu et plus particulièrement à la religion catholique,

au nom de la libération de l'homme.

Evoquons brièvement deux tendances, émanant de penseurs allemands qui, outre Freud, ont considérablement contribué à tuer la transcendance... Il s'agit de Karl Marx et de Friedrich Nietzsche.

Marx veut forcer l'homme à chercher son authenticité et ce, ni au ciel, ni à la recherche d'un surhomme, mais bien dans le monde présent. Il exige que l'homme renonce à la religion, c'est-à-dire à des illusions concernant sa propre situation, pour le faire renoncer à *une situation qui a besoin d'illusions*. Et c'est en ce sens qu'il faut lire sa célèbre phrase selon laquelle « *la religion est l'opium du peuple* ». Si on ne donne plus d'opium, il n'y aura – selon lui – plus de situations qui le requièrent. C'est – me semble-t-il – quelque peu inverser le problème et le système de Marx ne me paraît pas pertinent : ce n'est pas en supprimant le surnaturel, l'au-delà ou l'*illusion* que l'on ôte simultanément les maux du monde « réel ». L'homme ne sera pas plus authentique, plus « homme », plus vrai, parce qu'il n'aura plus de croyance.

Quant à Friedrich Nietzsche, qui avait des aspirations comparables, il ne parvient pas à quitter la logique du destructeur, de celui qui a assassiné Dieu ; c'est en vain que l'on attendra – avec lui – l'arrivée d'un Dieu nouveau qui danse et chante, le seul auquel il aimerait croire : il n'y en aura pas.

Nietzsche combat ceux qui n'ont pas la force d'accepter le présent, qui dissimulent leur ressentiment dans la nostalgie ou espèrent le triomphe des justes et le châtiement des puissants au Jugement Dernier.

Quelques bribes de textes, qui visent manifestement la religion chrétienne et qui témoignent de sa volonté de nous choquer pour nous libérer : « *Quelqu'un qui commande à ses disciples de boire son sang ... la peur d'un au-delà, dont la mort est la porte ; (...) quel vent de frisson nous arrive de tout cela, comme sortant du sépulcre des passés très antiques ! Croirait-on que l'on croie encore à pareille chose* ».

Après avoir ainsi tout détruit, bien évidemment, c'est la mort de Dieu et sa disparition. Et F. Nietzsche l'annonce : « *Le plus grand événement récent – à savoir que 'Dieu est mort', que la croyance au Dieu chrétien est tombée en discrédit – commence dès maintenant à étendre son ombre sur l'Europe... Ombre menaçante qui risque de faire disparaître systèmes de croyances, valeurs et institutions des Européens* »<sup>48</sup>.

L'effondrement de la morale, qui devait faire partie de ce « *grand spectacle en cent actes, réservé aux deux prochains siècles* » qu'annonçait *La Généalogie de la morale*, s'est alors réalisé assez rapidement.

Mais la mort de Dieu n'a pas ouvert la porte à un univers de paix et d'harmonie, et elle n'a manifestement pas débouché sur un sens de l'homme libre et autonome. Nous ne sommes pas les surhommes attendus ; la réalité de la condition humaine a éclaté avec force, mais cette réalité est peu réjouissante, voire même insoutenable... C'est si vrai qu'à ce propos, certains philosophes ou sociologues, comme Jean-Pierre Le Goff, ne craignent pas de parler de « barbarie » pour caractériser le temps présent. Heureusement, subsiste l'art, la beauté et ce qui reste de la nature, pour adoucir notre existence...

Toutefois, certains ne vont pas au bout de leur conviction relativement à l'absence de Dieu et vont se repentir au plus tard sur leur lit de mort ; d'autres, au contraire, campent sur une position de défense extrêmement rigide et optent pour une radicalisation de leur foi et une condamnation de certaines théories scientifiques, telles que le darwinisme..

Et bon nombre d'entre nous semblent encore préoccupés par le divin. « *Payer son minerval humain, réhabiliter la notion de divin, avoir ainsi droit de cité dans l'ombre* », voilà à quoi nous invite Achille Chavée dans « *Pour bien mourir* »...

### 3. LA DILUTION DE L'ETAT-NATION

(*Ils étaient vingt et cent, ils étaient des milliers, Nus et maigres tremblants dans ces wagons plombés, Qui déchiraient la nuit de leurs ongles battants...*)

#### 3.1. AVATARS OU PÉRÉGRINATIONS HISTORIQUES D'UN CONCEPT

Outre ses croyances, l'homme moderne avait tendance à s'identifier à la nation à laquelle il appartenait. Sa nationalité avait une signification pour lui, elle l'aidait à s'inscrire dans un contexte historique, culturel et territorial. Au travers du concept de « nation », l'homme tentait de retrouver quelque chose de l'identité archaïque qui soudait ensemble clan, tribu, village et cité. Or, cet aspect identitaire s'est également amoindri.

En effet, l'Etat-nation, tel que défini au XIX<sup>e</sup> siècle, voit ses contours s'estomper.

Prenons l'exemple de notre pays, compte tenu de sa situation particulière.

La naissance de l'Etat Belge ne résulte pas, comme en France, du renforcement d'un sentiment national dans un Etat préexistant, ni, comme en Allemagne<sup>49</sup>, de la concrétisation, sous forme étatique, d'une volonté de vivre ensemble. Selon le pamphlet de notre confrère René Swennen « *Belgique Requiem* », il y a eu, en ce qui concerne notre pays, une troisième façon de créer un « Etat-nation » : *l'accident de l'histoire* perpétué par une fiction juridique. Ceci donnerait un « royaume artificiel » avec un monarque chargé de concilier les inconciliables »<sup>50</sup>...<sup>51</sup>.

Dans ce contexte, je songe plus particulièrement à Louis Seynaeve, ce jeune Flamand mis en scène par Hugo Claus dans son roman sublime « *Het verdriet van België* ». Dans ce chef-d'œuvre qui, selon moi, pourrait être lu par chaque ressortissant belge<sup>52</sup>, Louis nous raconte son adolescence entre 1939 et 1947 dans une Flandre en proie à la guerre et à « *l'ambiguïté des sentiments de certains Flamands, pris en tenaille entre la fidélité à la Belgique* », le nationalisme flamand et « *la fraternité pangermanique offerte par l'Allemagne Nazie* »<sup>53</sup>.

Depuis lors, semblerait-il, les tendances ont évolués. Un certain nationalisme est perceptible – à différentes échelles – dans les deux voir les trois entités de notre pays. Et qui dit nationalisme dit, selon Comte-Sponville, « *entité 'virtuellement antidémocratique', presque toujours xénophobe, axée sur l'exclusion* ».

Des aspirations d'autonomie ? Politiquement et médiatiquement, la situation dans notre pays est

quelque fois présentée comme telle. Il reste à démontrer qu'il s'agit réellement du reflet fidèle du sentiment de la population.

### 3.2. GLOBALISATION, RÉGULATION ET MODES DE GOUVERNANCE

Qu'en est-il ailleurs en Europe ? On constate, de façon générale, une diminution de l'importance de l'Etat-nation. Différents facteurs antagonistes l'induisent.

Citons tout d'abord les *tendances supra-nationales* d'après-guerre. Au vu des excès commis, les Etats-nations étaient politiquement et moralement discrédités. Des ordres supranationaux devaient les remplacer sur le territoire européen. Une sorte de compétition s'est alors instaurée entre l'Est et l'Ouest en vue de développer un système à portée universelle.

Or, et plus particulièrement depuis l'effondrement du « modèle » de l'Est sans que l'Union Européenne ait pu fournir un « contre-système », on assiste au renforcement d'un phénomène inverse : un régionalisme croissant et une effervescence des nationalismes, menant parfois à la naissance de micro-Etats : par exemple la « Serbie », la « Slovénie », la « Croatie », et le « Monténégro », succédant à la Yougoslavie.

La montée de ce régionalisme laisse supposer que le citoyen individuel ne se sent pas encore prêt à prendre ses responsabilités dans une entité plus large. Ce retour du nationalisme sur la scène des conflits internationaux nous montre aussi à quel point les enjeux du pouvoir enveloppent une crise d'identité culturelle.

Un autre aspect de ce phénomène de régionalisme et une de ses

causes, est, me semble-t-il la crise de la démocratie. La démocratie s'atténue et s'éloigne du citoyen : on observe un remplacement de la démocratie électorale par un système de cooptation à tout niveau. Songeons, par exemple, aux institutions européennes et à la tentative de créer une Constitution européenne sans que les Européens eux-mêmes n'aient élu une constituante<sup>54</sup> ; ou encore à l'Organisation mondiale du commerce où il n'y a qu'une représentativité indirecte puisque nous sommes représentés par l'administration de la Commission européenne qui elle-même n'est pas élue... N'y aurait-il pas là un risque de mouvement réactionnaire de la part de ceux qui se rendent compte que la démocratie leur échappe, un repliement sur eux-mêmes, sur leur région (toujours à la recherche d'une identité culturelle) ?<sup>55</sup>

Enfin, évoquons une dernière tendance qui vient diluer l'Etat-nation et renforcer le régionalisme : la globalisation (que nous avons déjà définie). La globalisation diminue, de façon générale, la souveraineté des Etats<sup>56</sup> ; elle modifie donc (de ce fait) le processus identitaire des hommes, même là où l'on pourrait penser que subsiste un Etat-nation fort<sup>57</sup>. Comment cette perte de souveraineté des Etats se fait-elle sentir ? Tout d'abord par une certaine dépendance des Etats vis-à-vis du secteur privé dominant c'est-à-dire vis-à-vis des entreprises clés et plus particulièrement vis-à-vis des sociétés multinationales, dont ils doivent servir les intérêts ; ensuite par une insuffisance du territoire des Etats en tant que point d'ancrage pour ces (mêmes) sociétés multinationales.

L'on assiste alors à la formation de blocs macro-régionaux, d'espaces économiques qui ne dépen-

dent plus des frontières nationales et qui ne sont plus soumis aux droits étatiques<sup>58</sup>.

La réponse à cette évolution consiste précisément en une sorte de régionalisation, de « *local governance* ». Si la globalisation nécessite que l'on *gouverne sans réel gouvernement*<sup>59</sup>, localement, par la « base » et que l'on pratique la subsidiarité<sup>60</sup> (c'est-à-dire la prise de décision à un niveau bas des institutions politiques et juridiques), il est évident que l'Etat-Nation se métamorphose.

Et l'homme, son ressortissant devra suivre et assimiler à la fois sa culture régionale et son appartenance au monde... Voilà donc, Mesdames et Messieurs, encore une certitude ébranlée et de nouveaux défis à relever...

## 4. LA MUTATION DU CAPITALISME INDUSTRIEL

### 4.1. VERS UN « CAPITALISME FLEXIBLE » ?

(« *Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus favorable aux intérêts communs et de telle sorte que l'inégalité ne nuise point à la concorde. Il importe grandement que les charges soient distribuées avec intelligence et clairement définies, afin que personne n'ait à souffrir d'injustice* ».)<sup>61</sup>

Après avoir traité de nos repères temporels et spatiaux, nos systèmes de croyances et l'identification à travers la nationalité, observons à présent la modification du dernier repère que je vous ai annoncé : le capitalisme industriel et la place qu'il réservait au travail.

Le capitalisme industriel est en pleine transition, pour céder la place à un capitalisme « nouvelle



Art.5

Vous  
n'aurez pas  
à nous rappeler  
que c'est vous  
le Maître.

Avec Privalis, la cause des avocats est parfaitement défendue. Au sein d'ING, Privalis vous offre un ensemble de produits et de services ciblés, spécifiquement conçus pour les professionnels de la justice. Vous disposez ainsi d'outils et de solutions de qualité, dans le cadre de vos activités professionnelles. Pour nous rapprocher de vos attentes et nous adapter à vos horaires, ces services vous sont offerts au sein même des Palais de Justice. Comptes spécifiques, bons de greffe, gestion du livre-journal, crédits et assurances appropriés : nous connaissons parfaitement les exigences de votre métier tout en vous offrant un contact personnalisé. Parce que défendre vos intérêts financiers est pour nous la plus noble des causes.

Le Privalis Lawyers' Desk vous accueille chaque jour ouvrable de 8 à 20 heures.  
Tél.: 02 464 630 2 - Fax: 02 464 630 9 - desk@privalis.be - www.privalis.be

**PRIVALIS**  
Lawyers' Financial Services  
ING 

formule » : un capitalisme flexible, « financier » ou « virtuel ». Nous vivons une « *mutation de civilisation* ». « *Nous sortons de la société de travail sans la remplacer par aucune autre.* »

Quelles en sont les conséquences ?

Au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, le capitalisme industriel ou le « deuxième capitalisme » qui succéda au système féodal et au capitalisme agricole fournissait quelques constantes à l'homme : la possibilité pour lui de se valoriser par le travail et son appartenance à une classe économique (en fonction de la détention ou non des moyens de production.

Ces conceptions, notamment celle de la valorisation par le travail, étaient également véhiculées par l'éducation protestante – calviniste. Il s'agissait de mériter, par le travail, la vie éternelle en tant qu' élu de Dieu (« *Gnadenwahl* »)<sup>62</sup>. L'idée du travail en tant que fin en soi, se rencontre également chez Karl Marx, qui soutient que le travail est *anthropogène* c'est à dire qu'il fait de nous des hommes et nous distingue de l'animal. Hegel exprime cette idée dans la dialectique du maître et de l'esclave qui souligne aussi l'aspect *libérateur*, cette fois, du travail et la valorisation de l'*esclave*<sup>63</sup>.

Depuis lors, le travail au sens large avait gardé cette connotation de *fin en soi*, de source et critère objectif de valorisation : c'est lui qui nous conférait dans la société (outre nos titres et mérites) notre fonction, notre statut social et notre place dans la hiérarchie... Il était facteur d'intégration et de cohésion sociale et au niveau individuel, « un moteur », au même niveau que la libido<sup>64</sup>.

Or, nous assistons depuis peu (notamment selon Francis Houtart) à une véritable offensive du capital contre le travail<sup>65</sup>, à une tendance à convertir toute réalité en marchandise et à extraire le maximum de surplus dû travail fût ce en délocalisant vers des pays à bas salaire...<sup>66</sup> L'homme européen postmoderne ne peut plus s'attendre à trouver du travail, à garder sa place, à faire une carrière, à être valorisé, en termes de rémunération et de reconnaissance sociale... d'où d'évidentes répercussions sur sa recherche identitaire et sur son appartenance à une classe économique.

En effet, nous constatons tout d'abord, qu'un véritable clivage apparaît entre ceux qui ont du travail et ceux ou celles qui n'en ont pas, faute de formation, de qualifications, d'opportunité ou simplement parce qu'en surnombre, dans nos pays en voie de désindustrialisation<sup>67</sup>.

Une nouvelle classe économique semble dès lors surgir, la classe des « exclus » – des exclus du système – la classe des personnes qui parfois courent le risque de connaître la nouvelle pauvreté qui désormais touche des jeunes, des personnes à l'âge actif... des personnes sans avenir et qui parfois se révoltent, comme récemment, dans les faubourgs parisiens.

Ensuite, nous observons que ceux qui ont du travail ne sont pas nécessairement valorisés. Il existe maintes formules de travail précaires, les contrats de formation ou de remplacement, les contrats d'intérim ou encore des contrats saisonniers... souvent peu porteurs en termes de rémunération et sans réelle possibilité de carrière. Sur de telles bases, il n'est pas possible de concevoir un avenir ou une planification à long terme. Il semblerait dès lors que l'on assiste à la formation d'une

deuxième sous-classe : le précaire<sup>68</sup>. Comme le rappelle d'ailleurs un célèbre adage populaire québécois...

Enfin, nous assistons à un phénomène de flexibilité plus généralisé dans le monde du travail : les entreprises tendent vers une *flexibilité* maximale de la production et les travailleurs doivent suivre : leurs horaires ou fonctions changeant alors d'une semaine à l'autre, parfois d'un jour à l'autre<sup>69</sup> ; on exige une plus grande flexibilité dans l'exécution des tâches, du *multitasking* c'est à dire la possibilité d'effectuer plusieurs tâches simultanément ; enfin, il y a une *flexibilité* au niveau de la gestion du personnel, du « re-engineering » : les employés et ouvriers sont réduits à une masse salariale – un poste dans un bilan – l'homme est un facteur de coût que l'on restructure, déplace ou licencie. Il doit accepter une alternance de phases d'activité et d'inactivité<sup>70</sup>. La classe du « précaire » s'agrandit<sup>71</sup>.

Ces différents phénomènes mènent à la désintégration du tissu social et à une perte du caractère des hommes<sup>72</sup>. Si les parcours professionnels dans le capitalisme flexible sont instables, frustrants ou peu valorisants, les hommes n'ont ni la possibilité, ni l'envie de nouer des liens durables, de structurer leur vie. Le fait de *drifter* d'un emploi à l'autre a alors pour conséquence de favoriser une existence « patchwork » avec différentes parties qui s'opposent plutôt que de former un tout cohérent. Il semblerait que l'on rencontre alors, dans les villes modernes, de nouveaux « exilés », outre les immigrants économiques, – des « exilés » dont les autres ne peuvent comprendre l'origine et qui ont peu d'attaches... même si de

nouvelles formes – disparates – de lien social apparaissent tels que le squat, les barbecues de quartier, des manifestations de masses<sup>73</sup>. L'aspect travail, en tant que corset ou épine dorsale de la vie sociale et facteur essentiel de la construction identitaire, ne fonctionne plus. La question d'une vue d'ensemble, d'une cohésion globale du système reste posée.

#### 4.2. VERS UN CAPITALISME FINANCIER ET INDUSTRIEL ?<sup>74</sup>

*(« Un développement purement économique ne parvient pas à libérer l'homme, au contraire, il finit par l'asservir davantage. Un développement qui n'intègre pas les dimensions culturelles, transcendantes et religieuses de l'homme et de la société contribue d'autant moins à la libération authentique qu'il ne reconnaît pas l'existence de ces dimensions et qu'il n'oriente pas vers elles ses propres objectifs. L'être humain n'est totalement libre que lorsqu'il est lui-même, dans la plénitude de ses droits et de ses devoirs : on doit en dire autant de la société tout entière ? »)<sup>75</sup>.*

Il en va d'autant plus ainsi qu'à l'instar des nouvelles « sous-classes », il y a une nouvelle classe dominante qui émerge. Le pouvoir de celle-ci ne se base non pas sur la propriété des moyens de production mais sur celle de valeurs immatérielles et sur la connaissance. Cette classe n'a pas de fonction sociale ; elle a la possibilité de créer des richesses sans travail d'autrui et donc sans être limitée par des obstacles tels que la production de biens, l'engagement de main-d'œuvre ou la formation

Cette classe exerce son pouvoir à partir de « *global cities* » avec un rôle stratégique : New York, Londres, Tokyo, Paris, Francfort,

Zurich, Amsterdam, Sydney, Hong Kong – les centres de contrôle de l'économie globale<sup>76</sup> ou encore de capitalisme financier.

Font partie de cette nouvelle classe ceux et celles qui maîtrisent la recherche, le *know-how*, les licences (p.ex. le copyleft)<sup>77</sup>, les droits et brevets, le droit de copier les logiciels, données et informations, de caractère « privé » ou non. Il est dès lors question de *capitalisme cognitif* ou *virtuel* ou encore de *weightless economy*<sup>78</sup> ou de capitalisme financier.

La dominance revient aussi à celles et ceux qui manipulent au mieux les investissements sur les marchés financiers. Apparaît alors un autre aspect de ce capitalisme « nouvelle forme » : la recherche avant tout d'une rentabilité à court terme, ce qui le dissocie fondamentalement d'un capitalisme industriel qui accepte encore d'investir à moyen ou à long terme. Cette priorité donnée à la rentabilité financière immédiate d'investissements sans grand intérêt pour l'objet de l'entreprise est probablement une des causes les plus importantes du déclin du capitalisme industriel.

Quelles pourraient être les conséquences de ces évolutions sur la société mondiale ?

C'est ici que les choses se compliquent dans la mesure où, apparemment, sur base de données empiriques, des thèses relativement contradictoires sont soutenues.

Selon le chercheur norvégien Johan Norberg<sup>79</sup>, l'évolution en cours ne favorise pas seulement une classe dominante, mais contribuerait au bien-être de tous ; selon lui, la mondialisation, loin de pénaliser les plus pauvres, a

permis au cours des dernières décennies une élévation très sensible du revenu moyen des habitants de la planète (en dollars constants ajustés selon la parité du pouvoir d'achat).

A l'opposé, se situe le philosophe et sociologue Zygmunt Bauman, qui défend qu'il existe une concentration des libertés d'agir qui mène inéluctablement à une concentration des richesses, à l'augmentation de la fortune des riches et à une réduction de l'accès aux possibilités pour les pauvres<sup>80</sup>. A titre d'exemple : il y a dix ans, un directeur d'entreprise aux Etats-Unis gagnait 42 fois plus que le simple ouvrier ; aujourd'hui, il gagne 419 fois le salaire du même travailleur<sup>81</sup>.

Le psychanalyste et philosophe slovène Slavoj Žižek confirme la thèse de la concentration des richesses et celle de l'exclusion, inhérente au capitalisme. Le triomphant « ordre du nouveau monde » libéral démocratique est de plus en plus marqué par la ligne de séparation entre le « dedans » et le « dehors » – entre les « développés », à qui s'appliquent les droits de l'homme, la sécurité sociale, etc., et les autres, les « exclus » qui posent aux « développés » le problème essentiel de « contenir » leur potentiel de violence explosive, fût-ce au prix de la violation des principes démocratiques. L'enjeu principal de la crise dans les ex-pays socialistes illustre précisément la lutte de chacun pour sa place<sup>82</sup>

Ces phénomènes, selon lui, induisent en outre une concentration de l'idéologie dont le message suprême est : pas d'idéologie, pas de dissidences !

Et il est difficile d'échapper à cette mécanique. La pression contre les alternatives est forte

dans ce que l'on appelle l'espace post-idéologique. Il n'y a « pas d'autre choix que les règles du capitalisme contemporain », le capitalisme à l'américaine, de type libéral, ou bien le capitalisme chinois... Les seules questions qui restent dès lors soumises à examen touchent alors à la tolérance, au multiculturalisme... au décor. Le débat de fonds est clôturé, la réflexion approfondie et critique..., bannie.

## CONCLUSION PROVISoire – UNE RECOMPOSITION EN COURS ?

*(« Le monde prend toujours mieux conscience aujourd'hui de ce que la solution des graves problèmes nationaux et internationaux n'est pas seulement une question de production économique ou bien*

*d'organisation juridique ou sociale, mais qu'elle requiert des valeurs précises d'ordre éthique et religieux,*

*ainsi qu'un changement de mentalité, de comportement et de structures.*

*L'Eglise se sent en particulier le devoir d'y apporter sa contribution et (...) il y a un espoir fondé que*

*même les nombreuses personnes qui ne professent pas une religion puissent contribuer à donner à la question sociale*

*le fondement éthique qui s'impose »)*<sup>83</sup>

Mesdames, Messieurs, le moment est venu de conclure.

Nous avons donc constaté que notre conscience temporelle et

spatiale s'est modifiée, et que parallèlement nos conceptions éthiques et morales, nos croyances ont muté.

Il ne nous suffit plus, (dans le cadre d'un recherche identitaire), de nous qualifier de « Belges » (pas plus, d'ailleurs, que de nous désigner en tant que « Flamands », « Wallons » ou « Germanophones ») puisque c'est négliger un pan de la réalité : la mondialisation.

Dans le monde globalisé, nous n'avons pas tous un travail valorisant, d'où un statut social plus précaire ; la nouvelle pauvreté existe et elle ne touche pas que les autres... Enfin, un capitalisme virtuel voit le jour, avec une nouvelle classe dominante, sans fonction sociale. Ce capitalisme renforce encore notre « aliénation »,

Collection

de la Faculté de droit de l'Université de Liège



## Droit privé comparé

Jean-François GERKENS, chargé de cours à l'Université de Liège

Cet ouvrage d'une grande qualité scientifique est un voyage chronologique à travers les différents systèmes juridiques du monde et à travers ses époques.

Éd. 2007 • 16 x 24 cm • ISBN 978-2-8044-2472-5 • 256 p. • 48,00 €



Informations et commandes :

Larcier c/o De Boeck Services sprl • Fond Jean-Pâques 4 • B-1348 Louvain-la-Neuve

☎ (010) 48 25 00 • 📠 (010) 48 25 19 • e.mail : commande@deboeckservices.com

Consultez notre site [www.larcier.com](http://www.larcier.com)

notre penchant à être des hommes « unidimensionnels »<sup>84</sup>, des consommateurs serviles.

C'est là un bien triste tableau que nous avons dépeint !

Allons-nous dès lors nous résigner ? Allons-nous rester sur l'impression que l'histoire ne suit pas une trajectoire réconfortante, qu'une partie des Européens de l'Ouest ne parvient pas à s'adapter à ce contexte déstructuré ? Pouvons-nous nous contenter de ces constats qui ne peuvent conduire qu'à la dépression ou à l'ennui postmoderne ?

Je ne le pense pas. Ce serait trop facile de rester sur un sentiment de désespoir, de céder au conformisme, de nous satisfaire d'une consommation facile et d'un confort à court terme qui ne font qu'entretenir les phénomènes décrits ci-dessus. Je sais que ce type d'appels à la conscience est fréquent, dans l'ère du « post 11 septembre » mais il me plaît (malgré tout) de penser que la fin de notre monde n'est pas imminente<sup>85</sup> et qu'il n'est pas inéluctable que nous serions dévastés par des prochaines catastrophes naturelles, des attentats terroristes ou des guerres<sup>86</sup>; si bien qu'il n'y a pas de place pour une résignation que je qualifierais d'« opportuniste », parce qu'elle tendrait à excuser notre nonchalance, notre passivité, une absence de civisme, de positions claires et d'efforts pour tendre vers un mieux...

Cela étant, vers où nous tourner ?

Commençons par nous-mêmes. Je suis persuadée qu'il est indispensable de *moderniser* notre mode de pensée, nos croyances, de sortir des dialectiques négatives, des logiques destructrices et de rupture, vestiges du XIX<sup>e</sup> siècle. Sortons d'une pensée

bipolaire en « thèse - antithèse », d'une identification par opposition, pour acquérir un mode de pensée plus global, plus responsable. Il n'y a aucune échappatoire possible.

Sous cet angle, y a-t-il alors un sens à la vie ? A chacun d'en décider, mais au minimum il convient de ne nuire (ou de nuire le moins possible) ni à autrui, ni à la terre et de tenter de maintenir ce qui peut l'être pour les générations à venir. Il y a urgence, tant au niveau des ressources rares qu'au niveau de notre culture ; il n'est plus de temps pour se plaindre du vide ambiant et de son absurdité.

Quelle est la place de la raison et de la foi ? Il semblerait que la recherche d'un juste rapport, d'une « paix » entre les deux notions soit essentielle, sans quoi il ne pourrait y avoir de véritable dialogue interreligieux, de véritable paix sur le plan mondial (parce que, sans cette première paix, les sources de la morale et du droit tarissent...) <sup>87</sup>.

Tentons aussi de retrouver quelques valeurs universelles minimales et sachons les cultiver : la « bonté de l'homme » et l'« amour originel », la paix intérieure et extérieure, et plus que la tolérance, le respect mutuel. Efforçons-nous ensuite de développer ces vertus à travers l'institution ou le système qui nous est culturellement le plus proche<sup>88</sup>, (et cessons de souligner les éventuels aspects négatifs de ceux-ci<sup>89</sup>).

Il est question d'éthique séculaire, de valeurs primordiales. La nécessité d'en prendre conscience et de les intégrer dans un schéma de vie résulte – comme l'indique le Dalaï-Lama<sup>90</sup> – de l'interdépendance des uns par rapport aux autres dans le monde globalisé.

Cette interdépendance planétaire est essentielle. On peut soutenir que notre survie en dépend. L'action de chaque individu a de l'importance. Plus les hommes s'avèrent collectivement impuissants à faire changer le cours des événements, plus l'action individuelle devient significative. Si l'action individuelle est inspirée de ces valeurs universelles, il peut y avoir (ce que le pape Jean-Paul II qualifiait de) « mondialisation de la solidarité »<sup>91</sup>. Il est également question d'éthique planétaire<sup>92</sup>, dont la recherche reçoit l'appui du dialogue interreligieux<sup>93</sup>, du parlement mondial des religions<sup>94</sup> et des laïcs.

Chacun de nous peut et doit revendiquer d'être responsable (conformément à la théorie de Hans Jonas, « Das Prinzip Verantwortung »<sup>95</sup>). Chacun a le droit d'être utile, de s'épanouir via son travail et d'être reconnu par et dans la société. Et il y a aussi le devoir – l'apport qu'il nous est demandé de fournir : nous devons (ré-) apprendre que la vie n'est (peut être) pas à notre libre disposition, que notre liberté s'arrête là où commence celle des autres, plus particulièrement celle des générations futures. Peut-être découvrirons-nous alors qu'en dessous de tous les bouleversements de notre culture et de notre époque, il y a un aspect immuable de notre condition... notre rapport avec l'Eternité...<sup>96</sup>

Dans le domaine social et économique, celui du capitalisme « flexible » et « virtuel » que nous avons décrit, un tel changement des mentalités individuelles pourra donner une impulsion positive au système, pour tenter d'agir sur les antagonismes, notamment celui entre riches et pauvres, entre non-exclus et exclus, et cela non pas dans le cadre d'une lutte ou d'un affrontement.

tement, mais dans le cadre d'un processus de redistribution (la « globalisation »).

Une telle évolution serait indispensable. Le capitalisme n'a jamais été un système autosuffisant, mais un modèle (avec des faiblesses inhérentes). Le capitalisme « nouvelle formule », pour avoir une chance de survie à long terme, doit à nouveau être inscrit dans une superstructure (« Überbau ») que seuls les systèmes de croyances peuvent fournir. Sa viabilité à long terme, actuellement corrompue (en l'absence de l'encadrement indispensable que fournissaient les croyances et valeurs, la social-démocratie et l'Etat <sup>97</sup>) serait peut-être garantie.

Quelles solutions pragmatiques pourrait-on alors envisager<sup>98</sup> ?

Sur le plan macroéconomique, songeons à la révision des accords de l'OMC sur l'agriculture afin d'améliorer l'accès des pays pauvres au marché mondial ; à la création d'un Conseil de sécurité Economique – au niveau des Nations-Unies – pour faire l'état des lieux de l'économie mondiale et définir le cadre stratégique pour stimuler le développement durable ; ou encore à une meilleure coordination des objectifs et politiques des organisations internationales (l'OMC, la Banque mondiale et le FMI) ; à un mandat plus clair pour l'OIT en vue de défendre les réglementations du travail, les libertés d'associations, les négociations collectives et celles menées en vue d'agir contre le travail des enfants, la discrimination à tous niveaux... ; enfin sur le plan environnemental, il serait urgent d'obtenir le respect des normes du Protocole de Kyoto en tant que seuil minimum ; peut-être faudrait-il également, outre la réforme du programme des

Nations-Unies pour l'environnement, induire la création d'une nouvelle Organisation mondiale de l'environnement.

Au niveau du travail et de la valorisation de l'homme par celui-ci, différentes pistes peuvent être explorées. Ainsi, et pour n'en citer que quelques-unes, nos réflexions pourront s'orienter vers une nouvelle répartition du travail, une mise en valeur notamment de la recherche, du bénévolat, des tâches d'utilités publiques, des prestations manuelles et ménagères traditionnelles<sup>99</sup>...

Que pouvons-nous faire dans le concret, nous, ici, hic et nunc ?

Mesdames et Messieurs, nous avons été éduqués dans un esprit critique. Gardons-le et acceptons que les systèmes eux-mêmes sont fragmentés, y compris la justice : il n'y a plus un droit, une justice, mais une inflation de normes au sens large, un éclatement d'institutions et de procédures qui se succèdent à des échéances si courtes qu'il devient difficile de croire à une cohérence, de trouver un fil conducteur, de prévoir à plus long terme. A ce niveau, également, il y a dilution, éclatement, effondrement. (Au gré des événements, des groupes d'influences semblent émerger pour façonner une ligne de conduite, sans qu'il y ait la certitude de l'existence d'un consensus mûrement réfléchi. Le profane – et parfois le professionnel – se sentent perdus devant ces phénomènes...).

Dans ce contexte, prenons conscience de la particulière importance de chacun de nos gestes et actions ; nos choix actuels, personnels et professionnels ont d'importantes implications à tous niveaux et donnent des signaux à tous. Qu'exprimons-nous à travers ceux-ci ?

Une confiance dans le système, sur la base d'une appréciation critique et pondérée ?

A titre d'exemple : Les vues du Barreau, de la magistrature, dépassent-elles les intérêts individuels à court terme de ses membres ? Au niveau du Barreau, allons-nous au-delà du groupe que nous représentons ? Peut-on réfléchir à l'avenir de la profession elle-même éclatée et à ses facettes multiples, sans tenir compte d'un contexte plus global, économique et politique ? Ces questions, me semble-t-il, méritent d'être posées. Et des initiatives surgissent, des prises de conscience sont en cours, l'OBFG réfléchit par ailleurs au statut social de l'avocat...

Nous, la magistrature, le barreau, avons, en effet, une responsabilité plus large, nous sommes un facteur du *lien social*, bien plus encore, une sorte de présence morale, de conscience, de garde-fou de la société. Efforçons-nous de tenir cette place forte (contre vents et marées).

Si nos prises de responsabilité individuelles sont effectives et si une réflexion de fond, à plus long terme, peut être engagée pour aboutir à une vision d'ensemble des principes de justice peut-être alors n'est-il pas trop tard pour donner un encadrement nouveau au capitalisme virtuel... peut-être pourrait-il y avoir un renouveau pour la démocratie. C'est à ce prix – et à ce prix seulement – que nous pourrions faire front et éviter de compter parmi ceux qui sonnent le glas de notre civilisation.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée...

Mes remerciements plus particulièrement aussi à Monseigneur Jousten, à Madame C. Rasson, à

Monsieur et Madame F. Close, Messieurs J. Malherbe et A. Tihon pour leur relecture approfondie, aux différents lecteurs, à Monsieur A. von Harnier pour ses suggestions et son soutien pendant la rédaction et aux membres de la famille et aux amis pour leur disponibilité, patience et leurs contributions diverses à ce projet.

<sup>1</sup> J. GEBSENER, *Ursprung und Gegenwart, Erster Teil, Die Fundamente der aperspektivischen Welt. Beitrag zu einer Geschichte der Bewusstseinsentwicklung*, 3. Aufl., Novalis, 2003, p. 30

<sup>2</sup> W. GOMBROWICZ, *Ferdynand*, collection Folio, Gallimard, 2005

<sup>3</sup> J.-F. LYOTARD, *La condition postmoderne, Rapport sur le savoir*, Minuit, Paris, 1979; Idem, *La postmodernité expliquée aux enfants, Correspondances 1982-1985*, Galilée, Paris, 1988

<sup>4</sup> J. BAUDRILLARD, *La société de consommation*, Gallimard, Paris, 1970, p. 9-78

<sup>5</sup> Voir le site du sommet mondial pour l'information, [www.itv.int/wsis/basic/about-fr.html](http://www.itv.int/wsis/basic/about-fr.html)

<sup>6</sup> S. OSTHOFF, « Darf man den Medien Trauen? », *Die Zeit* n° 26, p. 59-72

<sup>7</sup> M. FOUCAULT, *Theatrum philosophicum*, Gallimard, Paris, 1994

<sup>8</sup> Cette notion « End of History » est utilisée par le politologue Francis Fukuyama qui rédigea un article et un livre (*The End of History and the Last Man*, 1992), disponible sur [www.marxist.org/reference/subject/philosophis/works/vs/fukuyama.htm](http://www.marxist.org/reference/subject/philosophis/works/vs/fukuyama.htm).

<sup>9</sup> Voir, pour un aperçu très complet de la problématique de la « modernité », [www.wikipedia.com](http://www.wikipedia.com)

<sup>10</sup> R. MUSIL, *Der Mann ohne Eigenschaften*, Rororo, 2005 : In Wirklichkeit, wartet er « hinter seiner Person [...], und seine ruhige, dahinter abgedämmte Verzweiflung stieg mit jedem Tag höher » (p. 264). Darum nimmt sich der 32-Jährige kurz entschlossen « ein Jahr Urlaub vom Leben », um nach einem verantwortbaren Verhältnis zu seinen Eigenschaften zu suchen. Ihm wird klar, « dass nur eine Frage das Denken wirklich lohne, und das sei die des rechten Lebens » (p. 263)

<sup>11</sup> R. PANNWITZ, *Die Freiheit des Menschen*, Nürnberg, 1917; idem, *Die Krisis der europäischen Kultur*, Nürnberg, 1917, p. 64

<sup>12</sup> F. NIETZSCHE, *Vom Nutzen und Nachteil der Historie für das Leben*, Leipzig, 1847

<sup>13</sup> O. SPENGLER, *Der Untergang des Abendlandes*, 2<sup>e</sup> vol., Munich, 1918-1922

<sup>14</sup> En ce qui concerne la thématique du déclin de la culture, voy. notamment A.J. TOYNBEE, « Der Gang der Weltgeschichte II » : *Kulturen im Übergang*, Zürich-Stuttgart-Wien, 1958, p. 370, cité par J. Kardinal RATZINGER, *Werte in Zeiten des Umbruchs, Die Herausforderungen der Zukunft bestehen*, Herder, Freiburg im Breisgau, 2006, pp. 78, 79

<sup>15</sup> Voir p. ex. E. M. REMARQUE, *À l'ouest rien de nouveau*, Le livre de poche

<sup>16</sup> Pour un aperçu plus global, M. REICH-RANICKI, *Mein Leben*, 4. Aufl., dtv, 2001

<sup>17</sup> Voir p.ex. B. BRECHT, *Mutter Courage*, Suhrkamp, 2005

<sup>18</sup> B. CORNELLIER, *Le sexe et la guerre, [Le meurtre de la femme et la construction de la masculinité dans FULL METAL JACKET de Stanley Kubrick]*, <http://www.cadraget.net/dossier/sexeguerre/fullmetaljacket.html>

<sup>19</sup> Ainsi, en paraphrasant la déclaration de détresse finale de Pyle et en l'appliquant à sa propre survie, Joker reconnaît cette aliénation dont il est également victime, mais décide clairement d'y survivre, sans autre alternative, rêvant déjà au retour en terre américaine, loin de la menace d'un Vietnam féminisé et ambigu... B. CORNELLIER, *Le sexe et la guerre, [Le meurtre de la femme et la construction de la masculinité dans FULL METAL JACKET de Stanley Kubrick]*, <http://www.cadraget.net/dossier/sexeguerre/fullmetaljacket.html>

<sup>20</sup> A. DUNDJEROVIC, *The Cinema of Robert Lepage : The Poetics of Memory*. London : Wallflower Press, 2003

<sup>21</sup> M. HOUELLEBECQ, *Les particules élémentaires*, J'ai lu, Flammarion, 1998

<sup>22</sup> M. KUNDERA, *Die Unsterblichkeit*, 8. Aufl., Fischer, 2001

<sup>23</sup> M. KUNDERA, *Das Leben ist anderswo*, Suhrkamp, 1974

<sup>24</sup> <http://www.nord-cinema.com/fiches/film,1661.html>

<sup>25</sup> Voir notamment G. LIPOVETSKY, *La troisième femme*, Permanence et révolution du féminin, Folio essais, 2006

<sup>26</sup> G. LIPOVETSKY, *Les temps hypermodernes*, Grasset, 2004, p. 69-100

<sup>27</sup> H. ROSA, *Beschleunigung, Die Veränderung der Zeitstruktur in der Moderne*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt a.M., 2005; T. Assheuer, « Atemlos », *Die Zeit* n° 5, 2006, p. 55

<sup>28</sup> K. URBAN, « Die Physik: Leitwissenschaft des Jahrhundert », in *Physik im Wandel*, hrsg. K. URBAN/G. PAUL, Hamburg

<sup>29</sup> H. ROSA, *Beschleunigung: die Veränderung der Zeitstrukturen in der Moderne*, Frankfurt a.m., 2005.

<sup>30</sup> « Obwohl das sogenannte Moore'sche Gesetz, nach dem sich die Leistungsfähigkeit von Computerchips alle zwei Jahre verdoppelt, weiterhin gültig bleiben wird, dürfte ein Ende dieser Steigerungsrate noch im ersten Viertel des kommenden Jahrhunderts aus quantenphysikalischen Gründen nicht aufzuhalten sein. Es mögen optoelektronische, magnetoelektronische oder andere Lösungen der Nano- oder der Quantenelektronik sein, auf denen dann die neue Ära einer noch schnelleren Informationstechnik aufbauen wird »

<sup>31</sup> H. ARENDT, *Condition de l'homme moderne* (1968), trad. G. Fradier, Éd. Calmann-Lévy, 1961-1963, p. 165 et H. MARCUSE, *L'Homme unidimensionnel* (1964), Éd. de Minuit, 1968, p. 177

<sup>32</sup> « Globalization can be conceived as a process (or set of processes) which embodies a transformation in the spatial organization of social relations and transactions, expressed in transcontinental or interregional flows and

networks of activity, interaction and power », D. HELD, A. MCGREW, *The Global Transformation Reader*, 2<sup>e</sup> éd., 2003; D. HELD, A. MCGREW, D. GOLDBLATT, J. PERRATON, *Global Transformations: Politics, Economics and Culture*, Polity Press, Cambridge, 1999

<sup>33</sup> J. HABERMAS, « Die postnationale Konstellation und die Zukunft der Demokratie ». In: ders.: *Die postnationale Konstellation*. Frankfurt/M. 1998. S. 91-169; voir aussi U. BECK, *Was ist Globalisierung? Irrtümer des Globalismus – Antworten auf Globalisierung*, 3. Aufl., Frankfurt 1997, p. 48 et sv

<sup>34</sup> Voir aussi, à propos de la mondialisation, J. BERGER, *Made in monde, Les nouvelles frontières de l'économie mondiale*, Seuil, Paris, 2006

<sup>35</sup> K. N. WALTZ, « Globalization and American Power », in *The National Interest*, printemps 2000, S. 46-56.

<sup>36</sup> J. Saul, *Mort de la globalisation*, Payot & Rivages, 2006

<sup>37</sup> G. GREENFIELD, T. LEVENS in *Globalisation Monitor*, 1<sup>er</sup> septembre 1999, p. 2-4

<sup>38</sup> A. NOVY, C. PARNREITER, K. FISCHER, *Globalisierung und Peripherie* (Historische Sozialkunde 14), Frankfurt Wien 1999, p. 3

<sup>39</sup> HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, § 258, trad. fr., Gallimard, Paris, 1963, p. 271

<sup>40</sup> *Économie et société* (posthume 1921), traduction du tome 1, Plon, 1971; édition de poche, Pocket, 1995

<sup>41</sup> M. HORKHEIMER, T. W. ADORNO, *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974

<sup>42</sup> Henri DE LUBAC, *Le drame de l'humanisme athée*, éditions Cerf, 1998

<sup>43</sup> J. Kardinal RATZINGER, « A la recherche de la Paix », conférence à Caen, 2004; également Allocution du Pape Benoît XVI à l'Aula magna de l'Université de Regensburg, le 12.09.2006, <http://onnan.ch.richtent-online.de/c/90/73/26/90783266.html>

<sup>44</sup> C. DRÖSSER, « Das bittere Ende der Logik », *Die Zeit* n° 18, p. 33, 34; M. RAUSSE, « Aus », *Die Zeit* n° 5, p. 33, 34

<sup>45</sup> E. HOBBSAWM, « Le pari de la raison, Manifeste pour l'histoire », in *Le Monde diplomatique*, décembre 2004, [www.monde-diplomatique.fr/2004/12/HOBBSAWM/11712](http://www.monde-diplomatique.fr/2004/12/HOBBSAWM/11712), qui plaide pour un dépassement des courants relativistes et post-modernes dans l'histoire, pour reconstruire un front de la raison

<sup>46</sup> En ce qui concerne la nécessaire coexistence entre la raison et la foi et le dépassement de l'antinomie apparente entre les deux notions, voir J. Kardinal RATZINGER, *Werte in Zeiten des Umbruchs. Die Herausforderungen der Zukunft bestehen*, Herder Verlag, Freiburg im Breisgau, 2005

<sup>47</sup> En ce qui concerne la nécessaire coexistence entre la raison et la foi et le dépassement de l'antinomie apparente entre les deux notions, voir J. Kardinal RATZINGER, *Werte in Zeiten des Umbruchs. Die Herausforderungen der Zukunft bestehen*, Herder

Verlag, Freiburg im Breisgau 2005

<sup>48</sup> F. NIETZSCHE, *Die fröhliche Wissenschaft*

<sup>49</sup> Selon O. DANN, « une Gesellschaft, die aufgrund gemeinsamer geschichtlicher Herkunft eine politische Willensgemeinschaft bildet. Eine Nation versteht sich als Solidargemeinschaft, und sie geht von der Rechtsgleichheit ihrer Mitglieder aus. Sie ist angewiesen auf einen Grundkonsens in ihrer politischen Kultur. Nationen sind stets auf ein bestimmtes Territorium orientiert, auf ihr Vaterland. Ihr wichtigstes Ziel ist die eigenverantwortliche Gestaltung ihrer Lebensverhältnisse, politische Selbstverantwortung (Souveränität) innerhalb ihres Territoriums, ein eigener Nationalstaat. » [Fn1: O. DANN, *Nation und Nationalismus in Deutschland 1770-1990*, München 1993, S.12.]

<sup>50</sup> R. SWENNEN, *Belgique Requiem*, Editions de La Table Ronde, Paris, 2005, Préface de J.-C. PIROTTE

<sup>51</sup> B. MIHAIL, *Architecture régionaliste et conscience du passé: L'exemple des anciens Pays-Bas*, <http://www2.ku.edu/~sma/snac/snac2/benoit/benoit.htm>

<sup>52</sup> H. CLAUS, *Le chagrin des Belges*, Ed. Julliard 1985, 1994 (commentaire)

<sup>53</sup> H. CLAUS, *Le chagrin des Belges*, Ed. Julliard 1985, 1994, préface de A. VAN CRUGTEN, p.11

<sup>54</sup> Voir aussi H.VON ARRNIM, *Das Europa Komplott*, Hanser, 2006

<sup>55</sup> J. JOFFE, « Klein oder nicht klein », *Die Zeit* n° 11, p. 1 (en ce qui concerne la « révolution latente » en Europe); U. MEYER-TIMPE, P. PINZLER, « Die Wut läuft ins Leere », *Die Zeit* n° 7, p. 21

<sup>56</sup> M. WEBER, *Freiburger Antrittsvorlesung Der Nationalstaat und die Volkswirtschaftspolitik*. Akademische Verlagsbuchhandlung J.C.B MOHR, Freiburg i. Br. und Leipzig, 1895; H. BULL, *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*, Columby University Press, 1977; T. HOBBS, *Leviathan or the Matter, Forme and Power of a Commonwealth Ecclesiastical and Civil*, (1651)

<sup>57</sup> Voir, en ce qui concerne l'Allemagne, « Black Box BRD », *Die Zeit* n° 23, p. 6 « Le système est lent, il est soumis au pouvoir des organisations d'intérêt et il ne connaît, pour applanir les conflits, seulement les compromis »

<sup>58</sup> W. H. REINIKÉ, *Global Public Policy: Governing without Government?*, Washington, D.C., Brookings

<sup>59</sup> W. H. REINIKÉ, *Global Public Policy: Governing without Government?*, Washington, D.C., Brookings

<sup>60</sup> Voir aussi, en ce qui concerne le tout, J. ROSENAU / E.E. CZEMPIEL, *Governance without Government*, 1995; M. ZÜRN, (1998): *Regieren jenseits des Nationalstaates*, Frankfurt/M., p. 166 – 246. L'idée rejoindrait ce que Immanuel Kant aurait déjà visé, à savoir une fédération mondiale de Républiques libres avec un minimum d'Etats. Donc pas de gouvernement global, car ingérable et irréaliste, une coordination et coopération internationale et une formation de décisions collectives via les organisations internationales. Une renonciation à la souveraineté, une action commune d'acteurs éta-

tiques et non étatiques, donc une application de l'économie et de la société civile (application de processus de décision participatif bottom-up).

Reste à savoir s'il faut critiquer ce modèle, comme certains qui lui reprochent d'être aveugle par rapport à la situation réelle au niveau de la politique mondiale et de l'économie mondiale (Report *Our Global Neighbourhood*, Oxford University Press, 1995.)

<sup>61</sup> Léon XIII, *Rerum Novarum*, <http://www.vatican.va>

<sup>62</sup> B. FRANKLINS, *Advice to a young tradesman*

<sup>63</sup> Pour un résumé de la théorie, voir A. CAMUS, *L'homme révolté*, folio essais, Gallimard, Paris, 1951

<sup>64</sup> Comme le souligne le psychosociologue Gérard Mandel, au même titre que la libido; Freud a même pu penser que l'une n'était que la sublimation de l'autre

<sup>65</sup> F. HOUTART, *Dé légitimer le capitalisme, Reconstruire l'espérance*, Ed. Colophon, Bruxelles, 2005, p. 179

<sup>66</sup> F. HOUTART, op. cit., p. 182-183

<sup>67</sup> Voir « Selbst schuld », *Die Zeit* n° 24, p. 59-61

<sup>68</sup> T. GROSS, « Von der Boheme zur Unterschicht, Job, Geld, Leben – nichts ist mehr sicher. Eine neue Klasse der Ausgebeuteten begehrt auf: Das Prekariat », *Die Zeit* n° 18, p. 41

<sup>69</sup> Voir aussi, *Le travail sans qualité: les conséquences humaines de la flexibilité*, Editions Albin Michel, Paris, 2000

<sup>70</sup> K. H. GEISSLER, *Vom Tempo der Welt – Am Ende der Uhrzeit*, Herder Spektrum, 1999

<sup>71</sup> Voy aussi DIE ZEIT, n° 43, 19.10.2006, « Die Entdeckung der Unterschicht », pp. 4, 5; [www.zeit.de/unterschicht](http://www.zeit.de/unterschicht).

<sup>72</sup> R. SENNET, *Le travail sans qualité: les conséquences humaines de la flexibilité*, Editions Albin Michel, Paris, 2000

<sup>73</sup> Celles-ci font parfois bouger les choses (cf. Les marches blanches,...); voir, P. BOUVIER, « Le lien social », folio essais, 2005

<sup>74</sup> Les développements concernant la « fin du capitalisme industriel » s'inspirent à différents endroits des réflexions et observations de M. J.-P. STANDAERT, que je remercie

<sup>75</sup> Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, <http://www.vatican.va>

<sup>76</sup> R. ROBERTSON, « Globalization: Time-Space and Homogeneity-Heterogeneity », in M. FEATHERSTONE, S. LASH et R. ROBERTSON, éd. *Global Modernities*, Londres, Sage, 1995, p. 1-24

<sup>77</sup> Le copyleft n'est pas un régime d'ouverture du code source (« Open Source ») mais un droit de propriété particulier, un droit qui installe au cœur du droit privé un élément crucial du droit public: l'interdiction de privatiser à usage marchand les produits dérivés d'un logiciel laissé en copie libre. Ceci peut s'interpréter comme l'invention dans le domaine du copyright et du brevet, d'un équivalent du *droit moral de suite*. ... avec de nouvelles façons de rémunération possibles (revenu d'existence, revenu universel pour les concepteurs plutôt que fruit de leur produits)

<sup>78</sup> D. QUAH, « Persistence, Path Dependence and sustained Take-off Transition »,

*London School of Economy Working Paper*, octobre 1992

<sup>79</sup> J. NORBERG, Martin MASSE, *Plaidoyer pour la mondialisation capitaliste*, Plon, Paris, 2004

<sup>80</sup> Z. BAUMANN, *Globalization; The Human Consequences*.Cambridge: Polity Press.1998; voir aussi Z. BAUMANN, *Flâneur, Spieler und Touristen*, Hamburg 1997; Z. BAUMANN, « Whatever Happened to Compassion? » In T. BENTLEY et autres, *The Moral Universe*, 2002

<sup>81</sup> P. ARLACCHI, *Ware Mensch, Der Skandal des modernen Sklavenhandels*, Piper Verlag, München 2000, qui cite cette source

<sup>82</sup> Voir notamment, *Journal L'Humanité*, rencontre avec S. ZIZEK, « La logique du capitalisme conduit à la limitation des libertés », 4 février 2006; S. ZIZEK « Le malaise dans la subjectivation politique », *Actuel Marx* n° 28

<sup>83</sup> *Centesimus annus*, <http://www.vatican.va>

<sup>84</sup> H. MARCUSE, *L'Homme unidimensionnel* (1964), Éd. de Minuit, 1968

<sup>85</sup> Voyez aussi E Bloch, *Das Prinzip Hoffnung*, Werkausgabe: Band 5: Suhrkamp, Frankfurt am Main, 1985

<sup>86</sup> Voyez, pour un prognostic H. W. OPASCHOWSKI, *Deutschland 2020*, Vs Verlag; 2006

<sup>87</sup> J. Cardinal RATZINGER, *A la recherche de la paix, ...* p. 5

<sup>88</sup> Voir, en ce qui concerne l'Eglise catholique, l'apport proposé par le pape Jean-Paul II, dans l'encyclique *Centesimus annus*, <http://www.vatican.va>

<sup>89</sup> Pour une réflexion, voir H. DE LUBAC, *Méditation sur l'Eglise*, Ed. Le Cerf

<sup>90</sup> Dalai Lama, *Le sens de la vie*, J'ai lu, Paris, 2004; *La voie de la lumière*, J'ai lu, Paris, 2002; *L'art de la compassion*, J'ai lu, Paris, 2002.

<sup>91</sup> *Sollicitudo rei socialis*, en ce qui concerne l'acceptation du terme « solidarité », <http://www.vatican.va>

<sup>92</sup> H. KÜNG, *Projet d'éthique planétaire*, Paris, Seuil, 1991

<sup>93</sup> Commission épiscopale Gaudium et Spes, *La mondialisation*, p. 24

<sup>94</sup> Voir, en ce qui concerne le dialogue entre les religions et la formation d'une société mondiale, F. HENGSBACH, *Die anderen im Blick, Christliche Gesellschaftsethik in den Zeiten der Globalisierung*, 2<sup>e</sup> éd., Wissenschaftliche Buchgesellschaft Darmstadt, 2005, p. 141-153, notamment p. 146-147

<sup>95</sup> H. JONAS, *Das Prinzip Verantwortung, Versuch einer Ethik für die technologische Zivilisation*, Suhrkamp, Frankfurt a.m., 1984

<sup>96</sup> Voir p.ex. H. DE LUBAC, *Le mystère du surnaturel*, Ed. Le Cerf, qui soutient que la condition humaine demeure fondamentalement la même...

<sup>97</sup> Voir (pour une réflexion sur l'interventionnisme étatique), P. VIELLE, P. POCHET et I. CASSIERS, *L'Etat social actif – Vers un changement de paradigme?*, Peter Lang, Bruxelles 2005

<sup>98</sup> Commission épiscopale Gaudium et Spes, *La mondialisation*, p. 24

<sup>99</sup> Voir, en ce qui concerne la controverse sur un salaire minimum en Allemagne, « Zum Mindestlohn in Deutschland », *Die Zeit* n° 11, p. 31



# Réplique de Monsieur le Bâtonnier, Vincent Thiry

Mesdames, Messieurs,

Après la virginité perpétuelle et l'immaculée conception de Marie, j'hérite cette année de l'interrogation perpétuelle et de la conception du monde de Maître Christine Bruls.

Osons donc à nouveau une brève réplique avec, comme il se doit en de pareilles circonstances, un zeste de critique amicale, mi-leuse et constructive.

Ma chère oratrice,

1. Vous venez de nous exposer votre conception du monde, votre Weltanschauung, pour reprendre le mot mis à la mode en philosophie allemande par Dilthey.

Sachez que de nos jours, tout le monde a sa Weltanschauung !

Les philosophes, les cinéastes, les peintres, les écrivains, les avocats... Dans Les Bienveillantes, Jonathan Littell fait dire à l'un de ses personnages : « mon garagiste me surfacture mes réparations de 30 % mais lui aussi, il a sa Weltanschauung ».

2. Selon vous, nous nous trouvons aujourd'hui au cœur d'une société en mutation.

Vous avez sans doute raison.

Mais ce n'est pas nouveau : depuis qu'il réfléchit sur sa condition dans le monde avec une certaine liberté et un esprit sociologique, l'homme a l'impression d'être dans un monde en mutation. Relisez Montesquieu, Tocqueville, Auguste Comte, Marx, Durckheim, Max Weber...

A cet égard, Claude Levi-Strauss distingue les sociétés dites

archaïques, froides, et les sociétés dites historiques, chaudes.

Les sociétés archaïques, froides, ont tendance à se penser comme immuables. En revanche, les sociétés chaudes se pensent comme ayant un avenir et même un projet.

Ma chère oratrice, nous vivons dans une société chaude.

D'où cette impression de mutation permanente, ce besoin incessant de faire le point.

Vous n'y avez pas échappé.

3. La postmodernité commence, avez-vous dit, après la Première Guerre mondiale.

Personnellement, je situerai plutôt la rupture que vous décrivez aux environs de 1880.

Edvard Munch peint le Cri en 1893, Picasso les Demoiselles d'Avignon en 1907, Kandinsky la première œuvre abstraite en 1910. Je pourrais multiplier les exemples.

En littérature française, Rimbaud, Mallarmé, Lautreamont, si j'ai bien compris vos définitions, ne sont-ils pas déjà postmodernes et pourtant antérieurs à la Première Guerre mondiale ? Dans son histoire de la littérature française, Kléber Haedens écrit qu'après 1920, on ne vit aucune expérience qui n'eût été tentée entre 1900 et 1913.

4. Vous nous avez décrit les « effondrements » – ce sont vos termes –, qui affectent la société postmoderne.

D'autres effondrements peuvent être mis en évidence. Comme par exemple cette vision à court terme qui est la nôtre, cette mala-

die que nous avons de consommer la planète. Ce syndrome du Titanic, qui nous conduit en chantant, dans l'insouciance, tout droit vers l'iceberg...

A chacun ses angoisses.

5. En fin de discours, et je vous en sais gré, vous retrouvez l'espoir.

Allons-nous nous résigner, demandez-vous ?

Vous nous invitez à l'action, de manière à ne pas compter parmi les fossoyeurs de notre civilisation.

Comme vous, je crois à notre capacité à infléchir l'évolution.

Rien n'est joué d'avance, rien n'est écrit.

Les Perses auraient pu vaincre à Marathon, César ne pas franchir le Rubicon, Bush apporter la paix en Irak.

Max Weber, que vous évoquez d'ailleurs, a bien souligné qu'en matière de science historique, les relations causales sont partielles et non globales, qu'elles comportent un caractère de probabilité et non de détermination nécessaire : il était probable, compte tenu d'un certain nombre de paramètres, que les troupes athéniennes du général Miltiade triomphassent à Marathon ou encore que les forces américaines s'enlissent dans un deuxième Vietnam. Ce n'était pas déterminé.

6. Ma chère oratrice, votre discours de rentrée m'a séduit.

Parce qu'il décrit bien notre société, ses inquiétudes et ses espérances.

Parce que le décor que vous avez présenté avec tant d'érudition et

de compétence, est aussi quelque part celui de notre belle profession d'avocat.

Je voudrais m'y attarder quelque peu et vous présenter **ma** Weltanschauung.

Notre profession, confrontée aux évolutions sociales et économiques, a subi ces dernières années une formidable évolution.

## 7. L'accès au droit

L'accès au droit et aux instances juridictionnelles est l'un des droits fondamentaux reconnus aux citoyens de l'Union, depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, qui vise expressément la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'article 7 du Traité prévoit du reste des sanctions très strictes pour les états qui ne respecteraient pas ce droit.

Comment rencontrer cette légitime demande d'accès au droit et en même temps préserver le nécessaire développement de notre profession ?

Car si la demande de justice augmente, le marché judiciaire s'appauvrit.

C'est un premier enjeu, un paradoxe fondamental que nous devons résoudre.

En 2003, le revenu moyen net imposable en Région wallonne était de 11.713€ par an, soit moins de 980€ par mois. A titre de comparaison, il faut savoir que pour une personne isolée sans enfants, le plafond de l'aide juridique totalement gratuite est actuellement de 784€.

L'institutionnalisation de **l'aide juridique** accorde aujourd'hui un accès effectif au droit à un pourcentage significatif de la population. Je vous invite à relire les travaux préparatoires de la loi du 23 novembre 1998. Vous constaterez qu'à l'époque, au nord du pays, des acteurs influents considéraient que l'aide juridique de

deuxième ligne devait être confiée aux CPAS.

Le législateur a choisi de la confier aux professionnels du droit que sont les avocats.

Si tel n'avait pas été le cas, on peut imaginer ce qui serait advenu. A Liège, plus de la moitié des avocats sont volontaires chaque année en aide juridique de deuxième ligne.

Mais la clientèle privée, dont les revenus dépassent le plafond de l'aide juridique, est-elle en mesure d'accéder effectivement au droit ? Peut-elle, autrement dit, recourir au service d'un avocat et lui payer l'honoraire que celui-ci a légitimement taxé en fonction des prestations accomplies ? Dans la plupart des cas, la réponse est objectivement négative.

La solution passe donc nécessairement par un tiers payant. Dans la Tribune du mois de septembre 2006, l'OBFG a rappelé ses exigences. La mise en œuvre d'une **assurance de protection juridique**, dont le principe est actuellement retenu par le gouvernement fédéral, doit être l'occasion d'affirmer sans réserve la plénitude des droits de la défense et ne peut entraîner une remise en cause des droits fondamentaux de l'individu. L'assurance de protection juridique ne peut être un leurre : elle se doit d'être réellement attractive pour le citoyen. Enfin, une telle réforme ne peut être conçue sans une réelle concertation avec les deux ordres des barreaux.

J'ajouterai que la mise en œuvre d'une assurance de protection juridique de qualité ne pourra pas aboutir si une unité de vue ne se dégage pas entre l'OVB et l'OBFG.

C'est une évidence, en matière d'accès au droit, les plus belles réformes législatives ou réglementaires naissent d'une ardeur commune, d'une proposition conjointe de l'OVB et de l'OBFG.

Lorsqu'une profession est unie, elle sait se faire entendre.

Deux exemples concrets viennent encore de le démontrer.

Depuis des années, les barreaux revendiquent un **guichet unique de l'aide juridique et de l'assistance judiciaire**. Sur l'insistance conjointe de l'OVB et de l'OBFG, le législateur fédéral vient en quelque sorte de l'organiser par une loi du 1<sup>er</sup> juillet 2006, qui prévoit que la décision du bureau d'aide juridique octroyant l'aide juridique constitue une preuve de revenus insuffisants pour l'assistance judiciaire. La règle existait déjà dans le règlement de procédure du Conseil d'Etat. Elle est maintenant contenue dans le code judiciaire.

Et puis, il y a **la répétabilité**. Il faut une loi pour préserver l'accès au droit, parce que la jurisprudence est éclatée et que l'insécurité juridique est aujourd'hui trop grande, parce que la Cour d'arbitrage, venant en quelque sorte au secours de la Cour de cassation, a incité le législateur à légiférer pour se conformer au prescrit constitutionnel.

Le volet Justice de la déclaration de politique fédérale du 17 octobre 2006 mentionne que la répétabilité sera encadrée par la loi, en se basant sur la proposition commune de l'OBFG et de l'OVB, avec quelques aménagements pour prendre en considération la situation des bénéficiaires d'aide juridique.

Quelques jours plus tard, la ministre de la justice a précisé que le gouvernement fédéral entend aussi reprendre le projet d'arrêté présenté conjointement par l'OVB et par l'OBFG, autrement dit la déjà célèbre grille Maréchal.

C'est une très belle victoire pour l'accès au droit et la sécurité juridique.

Madame la ministre de la justice n'a malheureusement pas pu nous

rejoindre aujourd'hui pour recevoir nos applaudissements mérités. Alors, je vous propose d'applaudir trois autres acteurs majeurs de cette avancée significative qui nous font le plaisir d'être parmi nous : Maître Jo Stevens, président de l'OVV, Maître Pierre Corvilain, président de l'OBFG, et Maître Luc Pierre Maréchal, vice-président de l'OBFG.

## 8. Le périmètre de protection

Dans son arrêt Wouters du 19 février 2002, la Cour de justice des communautés européennes suit les conclusions de l'avocat général : *« Les avocats occupent une situation centrale dans l'administration de la justice, comme intermédiaires entre les justiciables et les tribunaux. Il en résulte que l'avocat exerce des activités qui sont essentielles dans un état de droit. Il permet aux particuliers de mieux connaître, comprendre et mettre en œuvre les droits qui leur sont conférés. En d'autres termes, l'avocat garantit, dans un état de droit, l'effectivité du principe de l'accès des justiciables au droit et aux instances juridictionnelles. L'importance du rôle joué par l'avocat a, d'ailleurs, conduit l'Union européenne et ses Etats membres à placer au rang des droits fondamentaux celui de se faire assister et représenter par un conseil ».*

Des considérations aussi fortes ont été exprimées à plusieurs reprises par notre Cour d'arbitrage, notamment dans un arrêt du 13 juillet 2005 sur le blanchiment et un autre du 20 septembre 2006 sur la troisième voie.

Cette jurisprudence de la Cour d'arbitrage met si bien en valeur l'intérêt du barreau ! Je veux souligner que deux liégeois y ont contribué : Monsieur le président Michel Melchior et Monsieur le juge Paul Martens, qui nous font l'honneur d'être régulièrement présents à la rentrée de notre barreau.

Mesdames, Messieurs, si l'avocat est à ce point essentiel à la démocratie, pourquoi faut-il, sans cesse, réduire son périmètre de protection ?

Le deuxième enjeu fondamental de notre profession consiste en effet à protéger son périmètre de protection, non pas dans notre intérêt, mais dans l'intérêt du justiciable.

Pourquoi certains acteurs de justice, parmi lesquels des avocats, se préoccupent-ils autant de leur image personnelle, et concourent-ils ainsi au développement d'une justice citoyenne dans les médias ?

Pourquoi restreindre le secret professionnel de l'avocat à son activité de défense, comme le prévoit la loi contre le blanchiment et comme le plaide le Conseil des ministres fédéral devant la Cour de justice des communautés européennes ?

Pourquoi tant de devoirs dans les bureaux ou au domicile de l'avocat, commandés par les nécessités alléguées d'une instruction en cours (perquisition, audition, saisie de dossiers, écoutes téléphoniques, saisie du disque dur...)?

Pourquoi la perquisition d'un ordre chez nos amis français ?

Que l'on me comprenne bien : protéger le secret professionnel de l'avocat, ce n'est pas le mettre au dessus des lois, ni lui accorder une quelconque immunité. Lorsque l'arrêt Wouters mentionne le secret professionnel, c'est au titre des devoirs essentiels de l'avocat. La Cour d'arbitrage l'a bien rappelé dans son arrêt du 13 juillet 2005, le secret professionnel est à la base de la relation de confiance qui existe entre l'avocat et son client.

Pourquoi le projet de loi contenant le nouveau code de procédure pénale, mieux connu sous le nom de « grand Franchimont » est-il à ce point détricoté à la chambre des représentants ? Pour-

quoi subit-il tant d'attaques, de la part de notre police et de notre ministère public ?

Comme le barreau de Liège l'a mis en évidence dans une motion adoptée le 15 juin dernier en assemblée générale, le « grand Franchimont » tend à un équilibre entre le ministère public, la partie civile et le prévenu. Comment ne pas défendre des dispositions qui visent à appliquer à notre procédure pénale des principes généraux tels que le respect de la légalité et de la loyauté, le droit à l'égalité de traitement et à la non-discrimination, le droit de la défense, le droit à un tribunal indépendant et impartial, le droit à un procès équitable, les principes de proportionnalité et de subsidiarité ? Pour assurer le respect effectif des principes que je viens d'énoncer, n'est-il pas tout simplement élémentaire de faire intervenir l'avocat aux premiers stades de la procédure pénale ?

Pourquoi, dans le ressort de certaines cours d'appel de Belgique, dont la nôtre, le ministère public refuse-t-il encore de mettre son réquisitoire par écrit et de le transmettre en temps utile aux avocats des autres parties à la cause ?

Ce sont là pourtant des pratiques courantes dans les pays voisins européens et c'est une application du principe de loyauté nécessaire au bon fonctionnement de la justice !

Pourquoi faire prévaloir l'efficacité de la justice sur la nécessité du procès équitable ?

Monsieur le Procureur général, je sais que vous êtes sensible aux préoccupations que je viens d'exprimer. Je sais aussi que tout ne se fait pas en un jour. Sachez que j'apprécie votre volonté de dialoguer avec le barreau.

## 9. Le périmètre de droit

L'article 437 du code judiciaire dispose que la profession d'avocat est incompatible avec des

emplois et activités rémunérés, publics ou privés, à moins qu'ils ne mettent en péril ni l'indépendance de l'avocat, ni la dignité du barreau.

L'OVb a voté le 8 juin 2005 un règlement interdisant à tout avocat d'être salarié, même dans son propre cabinet.

Un avocat a formé un recours contre ce règlement devant la Cour de cassation. Celle-ci, par arrêt du 6 octobre 2006, vient de le rejeter, en jugeant que les articles 437, §1<sup>er</sup> alinéa 4 et 477 ter, §3 du code judiciaire n'interdisent pas aux ordres des barreaux de décider que les avocats ne peuvent exercer dans le cadre d'un lien de subordination.

De son côté, l'OBFG, dans le prolongement de l'article 437 du code judiciaire, a édicté un règlement du 21 février 2005 au terme duquel la profession d'avocat est incompatible avec les professions de juriste d'entreprise ou de conseiller juridique, salarié ou indépendant.

Le 12 juin dernier, l'OBFG et l'Institut des juristes d'entreprise ont signé une convention au terme de laquelle des jeunes avocats ou juristes d'entreprise sont autorisés à effectuer une partie de leur stage dans l'autre profession, et ce afin de parfaire leur formation et leur connaissance des pratiques respectives.

Il est expressément mentionné que pendant la durée du stage en entreprise, l'avocat stagiaire ne peut être l'avocat de celle-ci, qu'il s'abstient de signer de la correspondance sur le papier à lettres de l'entreprise et qu'il ne peut pas davantage être travailleur employé de l'entreprise.

Voilà où nous en sommes en Belgique.

M'inspirant d'un rapport du CNB sur le thème de « l'avocat en entreprise, les éléments du débat », je souhaiterais dire quelques mots de la situation en France, pour mettre en évidence

un troisième enjeu de notre profession : la définition de notre périmètre du droit.

Le 27 janvier 2006, le garde des sceaux a exprimé le souhait que la profession d'avocat réfléchisse à l'exercice de la profession d'avocat en entreprise.

La question est d'importance : il ne s'agit pas de se demander si les professions juridiques doivent coopérer ou se rapprocher. Il s'agit de savoir si un avocat peut ou non exercer en entreprise, en conservant son titre, son statut et sa déontologie.

Dans une délibération du 8 juin 2004, le conseil de l'Ordre de Paris s'est déclaré favorable à cette évolution.

*« L'intérêt général et celui de la profession commandent la mise en œuvre sans délai d'une évolution déjà souhaitée depuis plusieurs années :*

- les avocats inscrits au barreau ont tous vocation à exercer en entreprise ;
- cet exercice salarié doit s'effectuer dans le respect des principes essentiels, au premier rang desquels l'indépendance dont les garanties doivent être organisées ;
- l'exercice en entreprise le maintenant au sein de son barreau, l'avocat reste soumis aux règles de déontologie et de discipline qui y sont applicables ;
- le secret professionnel et la confidentialité, notamment, restent indissociables de cette forme d'exercice ;
- conformément au statut de l'avocat salarié, l'avocat en entreprise ne peut avoir de clientèle personnelle, de quelque nature que ce soit ;
- eu égard à la prohibition des conflits d'intérêts et à la nécessaire indépendance de l'avocat, l'exercice en entreprise est exclusif de toute représentation et assistance en justice ».

Quels sont les arguments invoqués en faveur d'une telle évolution ?

- elle est déjà consacrée dans d'autres états de l'Union : l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-bas notamment ;
- c'est l'occasion de corriger l'image de l'avocat, qui est essentiellement judiciaire, et de le présenter comme s'investissant dans l'entreprise ;
- la déréglementation est irréversible ;
- c'est l'occasion de redynamiser la profession et de créer de nouveaux débouchés pour les avocats ;
- c'est l'occasion d'étendre notre périmètre du droit...

Le sujet est bien entendu extrêmement sensible en France et de nombreuses craintes sont exprimées dans les barreaux de province :

- les instances communautaires risquent d'être renforcées dans l'idée que la profession d'avocat est une simple profession de services participant à l'activité économique. Permettre à l'avocat d'exercer en entreprise sous son titre, affaiblirait la profession toute entière dans son combat pour faire reconnaître sa spécificité ;
- une profession forte n'est pas une question de nombre : c'est une profession unie, avec des valeurs communes, et non une addition de gens n'ayant pas le même exercice et un statut différent : il y a un risque sérieux de perte d'identité ;
- un renoncement à l'indépendance économique ;
- un affaiblissement du secret professionnel : qui acceptera demain que le service juridique d'une entreprise puisse se retrancher derrière le secret professionnel ?
- un risque d'affaiblissement des bureaux d'avocats qui puisent leur clientèle dans le monde de l'entreprise.

Le débat est important, il est à nos portes : faut-il donner la préférence à l'élargissement de notre

profession ou au contraire à son approfondissement ?

Je vous invite à y réfléchir.

En ce qui me concerne, et au risque d'être taxé de vieux conservateur, je vous dirai que je n'ai pas été convaincu par les arguments du barreau de Paris, et que j'opte pour l'approfondissement.

Comprenez-moi bien. Notre profession a vécu ces dernières années, non pas un « effondrement », Madame l'oratrice, mais une fantastique évolution.

Le barreau ne doit pas s'enfermer dans d'illusoires et vétustes murailles. Il doit sans cesse s'adapter aux évolutions, les anticiper même, et sortir du Palais. C'est notre responsabilité.

Je suis cependant convaincu que si le barreau veut corriger son image et convaincre l'entreprise de l'im-

portance de consulter un avocat à chaque stade de son existence, il existe bien d'autres moyens que celui qui est ici suggéré.

Mesdames, Messieurs,

Le code de déontologie des avocats européens, tel que revu en session plénière du CCBE du 19 mai 2006 est un exemple d'évidence. Je peux notamment y lire :

*« La multiplicité des devoirs incombant à l'avocat lui impose une indépendance absolue, exempte de toute pression, notamment celle résultant de ses propres intérêts ou d'influences extérieures (...). L'avocat doit éviter toute atteinte à son indépendance et veiller à ne pas négliger le respect de la déontologie pour plaire à son client, au juge ou au tiers (...). »*

Nous ne pourrions résister aux attaques répétées à notre indépen-

dance si nous-mêmes nous croyons pouvoir déroger à ce que je viens de lire.

Nous devons rester unis sur l'essentiel, à savoir le socle des valeurs qui font la base de notre profession : l'indépendance, le secret professionnel, la loyauté, l'attachement aux libertés fondamentales de la personne...

Chacune de ces valeurs est essentielle.

Je ne conçois pas la déontologie comme un vieux meuble dans lequel on puise à sa guise ou selon ses intérêts, telle ou telle recette de bien-être.

Chaque devoir que la déontologie contient forme un élément indissociable des autres parties du socle sur lequel repose la profession d'avocat.

Protégeons notre éthique.

Je vous remercie.



**Dupont**  
OPTICIENS

63, rue Saint-Gilles  
4000 Liège

■

Tél. 04 223.28 68  
Fax 04 223.28.38

Ouvert  
du mardi au samedi  
de 9 h à 13 h et  
de 14 h à 18 h 30  
Fermé le lundi




Be zen  
changez  
de clip

www.zenka.fr

# Fernand Dumont

## Dialectique de la liberté

« Ils ne savent pas que j'existe »

Quel effroyable danger guettait Fernand Demoustier pour qu'il termine sa vie de façon si abrupte avant même de l'avoir réellement commencée ? Et quel danger représentait-il aux yeux de l'occupant nazi pour que ses sbires le placent en ligne de mire et finissent par le faire taire définitivement ?

Nous sommes le 15 avril 1942, Fernand Demoustier est en train de plaider au Palais de Justice de Mons. Son père, le Bâtonnier Demoustier, est décédé quelques jours auparavant. Soudain, la police allemande fait irruption en pleine audience et arrête cet homme qui n'avait jamais commis le moindre crime. Il est d'abord incarcéré à la prison de Mons pour être transféré à la Polizeigefängnis de Louvain sous statut de « sécurité provisoire » où il séjournera plusieurs mois. Il est ensuite déplacé à la citadelle de Huy où il retrouve un peu l'espoir d'une libération. Mais il est déjà trop tard. C'est le chemin du calvaire qui l'attend. Celui des camps de concentration. Herzogenbusch aux Pays-Bas où il passe près d'un an. Transfert ensuite à Sachsenhausen, puis à Neuengamme et enfin à Bergen Belsen où il décédera le 15 mars 1945.

Fernand Demoustier a très tôt changé son nom. C'est sous le nom de Dumont – Fernand Dumont – qu'il décidera d'écrire. Un nom qu'il choisit par amour

immodéré à sa ville natale, Mons, au point d'en façonner son pseudonyme. Son père y est avocat et c'est naturellement qu'il entreprend des études de droit à l'U.L.B. où il retrouve Achille Chavée – qu'il avait connu quelques années auparavant à l'Athénée de Mons – et où il fera connaissance de sa première épouse, Christine de Brucker. Le 6 octobre 1930, un mois à peine après son mariage, il prête serment et s'inscrit au Barreau de Mons.

La vie de Fernand Dumont, fulgurante dans son déroulement, tragique dans son dénouement, aura été féconde en idées et en rencontres tandis que son œuvre écrite, somme toute quantitativement mince, restera essentiellement posthume. Sans doute est-ce la découverte du surréalisme qui sera déterminante dans son parcours. Après avoir lu le premier Manifeste du Surréalisme, alors le sujet de discussions nourries à l'époque entre tenants d'avant-gardes artistiques et politiques, une obsession semble dorénavant le guetter, rencontrer André Breton. Il lui écrit. Une rencontre est prévue peu de temps après à Paris, en septembre 1933, dans l'atelier de l'écrivain. « *L'éblouissement moral d'une telle rencontre – qui se confond maintenant avec l'éblouissement, causé par la fenêtre grande ouverte sur un ciel extraordinairement bleu de fin septembre – m'empêche de la rapporter plus longuement*

*ici.* » rapporte-t-il dans la « Dialectique du hasard au service du désir », un recueil de textes publié longtemps après sa mort.

Son épouse, elle, est plus mitigée. A vrai dire, elle craint cette rencontre. « *Je me souviens d'avoir partagé le taxi d'Eluard, adorable, d'avoir parlé avec Crevel peu de temps avant son suicide, d'avoir longuement bavardé avec Benjamin Péret (...) mais refusais d'accompagner Fernand Dumont dans ses visites au pape, à l'excommunication imprévisible, j'ai nommé André Breton. C'est que je ne partageais pas l'enthousiasme de F.D. et craignais de ma part quelque ruade malencontreuse dont mon compagnon aurait fait les frais... F.D. pourtant surréaliste des plus orthodoxes craignait par-dessus tout de déplaire à Breton...* »<sup>1</sup>.

La suite est presque une suite logique. Fernand Dumont approche – sans y adhérer – le groupe surréaliste de Bruxelles qui regroupe des gens de qualité comme Louis Scutenaire, René Magritte, André Souris, E.L.T. Mesens... avec lesquels il se lie d'amitié. Mais c'est davantage vers le groupe « Rupture » fondé à La Louvière par son ami et confrère Achille Chavée qu'il se tourne. Il est d'abord invité à leurs réunions, reçoit plusieurs de ses membres dans sa maison de campagne à Casteau et leur propose par après la publication d'une revue et la tenue d'un

congrès. C'est finalement une « Manifestation Surréaliste », d'envergure plus modeste, qui se tiendra à La Louvière en octobre 1935 au programme de laquelle figurent des lectures de poètes au faite de leur œuvre comme Paul Eluard, René Char ou encore les Belges Paul Nougé et Jean Scutenaire.

Dumont se met à songer à un groupement des sympathisants surréalistes, éparpillés à Bruxelles, à La Louvière, à Liège et... à Mons. Mais, à nouveau, il redoute la désapprobation de Breton, pourtant hypothétique. « *Il est en effet hors de doute que le jugement de Breton est capital. Je le considère comme sans appel. S'il t'approuve, tu connaîtras la certitude historique* » confie-t-il à Chavée. Une telle obédience apparaît, après coup, comme paradoxale dans le chef de quelqu'un qui refusait la présence de catholiques dans son groupement au point de dévoiler à Chavée ce jugement lapidaire : « *Il n'y a pas d'erreur : nous n'atteindrons la libération de l'esprit que par la destruction systématique de la notion du divin.* » Il va s'en dire que c'est naturellement qu'il rejoindra une loge maçonnique...

On sait somme toute peu de choses sur la façon dont Dumont exerça son métier d'avocat. Et on connaît mal les rapports qu'il tissa avec le barreau. A l'instar de Chavée, il ne fit pas carrière et ne chercha pas le salut dans son travail. Alors que Chavée participera activement à la guerre civile espagnole en rejoignant les Brigades Internationales engagées contre les troupes de Franco, il se « contenta » de co-fonder le Comité de Coordination d'aide à

l'Espagne Républicaine pour la région Mons-Borinage mais aussi le Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes.

En 1937, apparaît le recueil de poèmes « A Ciel ouvert », sa première publication. C'est aussi l'époque où il aborde le jazz (il joue de la trompette et du cornet au sein des Dixies Stompers avec le légendaire Willy Staquet). Il rencontre celle qui deviendra sa deuxième épouse, Georgette Chamart. Peu avant la guerre, alors que les surréalistes se déchirent entre trotskistes et stalinistes en se posant des questions existentielles, Dumont publie une plaquette de contes au titre révélateur de ce qu'il vit, « La Région du cœur », qui lui vaut les louanges d'un Julien Gracq<sup>2</sup>. Mais, à l'image du titre de la revue « Mauvais temps », les nuages s'amoncellent. Trois semaines seulement après la naissance de leur enfant et au lendemain du bombardement de Mons, Dumont et sa femme prennent la route de l'exode pour se réfugier à Toulouse puis à Nice.

Fernand Dumont reviendra à Mons et reprendra ses activités professionnelles malgré la guerre. Il écrit à Marcel Mariën qui est alors encore inconnu : « *Le miracle de la poésie est précisément d'être durable. On ne parlera plus d'Hitler et cie depuis longtemps que les noms d'Eluard, de Baudelaire et de tant d'autres fleuriront seulement aux vitrines des librairies immenses de l'avenir. L'éphémère, c'est la politique, le militantisme, la guerre, les vertus militaires et autres conneries du même acabit.* » Il ne doute pas si bien dire. En mai

1941, il rentre dans la clandestinité.

Son dernier message à son ami Chavée, devenu lui aussi clandestin, est prémonitoire « *Tout est dit. Les jeux sont faits. Chacun se hâte vers sa mort. Mais moi, moi qui ne suis peut-être qu'un des feux de position de l'éternel vaisseau fantôme, comment, au dessus des naufrages et des tristes épaves, comment ne tenterais-je pas de te faire signe, toi dont chaque image est une étoile, dont chaque poème est une éclatante victoire de vie ?* »

Dumont se sait traqué, prompt à être dénoncé par quelque collaborateur acquis à l'occupant. Pourtant, il persiste inlassablement à rédiger : un « Traité des Fées », dédié à sa fille, et la « Dialectique du hasard au service du désir » qu'il traîne depuis trois ans et qui verra le jour après sa mort. Incarcéré, il continuera dans la mesure du possible à écrire et à caresser le rêve de devenir conservateur de la bibliothèque de Mons. Il n'en aura malheureusement jamais l'occasion. Dans sa cellule 193 de la prison de Mons, il écrit « La Liberté », un recueil de poèmes qui sera son dernier testament et qui doit, selon ses consignes dont on comprend aisément les raisons, demeurer caché.

<sup>1</sup> In « Fernand Dumont - Aux cailloux des chemins », textes et documents de l'exposition organisée par Xavier Canon sous le patronage de la Communauté française et de la Ville de Mons d'octobre à décembre 2006, éditions Labor, 2006.

<sup>2</sup> Les textes principaux de Fernand Dumont sont réunis dans un ouvrage publié aux éditions Labor, collection Espace-Nord, sous le titre générique « La Région du cœur », facilement disponible dans toute bonne librairie.

Eric Therer

## Le Barreau de Liège s'ouvre au droit pénal international...

En mars 2006, ASF organisait, en collaboration avec la Commission *coopération internationale* du barreau de Liège, une après-midi d'initiation au fonctionnement des juridictions pénales internationales.

Fort du succès rencontré par cette initiative, la Commission s'était proposée de mettre sur pied un cycle de formations au droit international humanitaire et au droit pénal international. C'est ainsi qu'en octobre et novembre dernier, six conférenciers de talent furent invités pour nous faire part de leur connaissance et de leur expérience en la matière :

- Maître *J.-P. Jacques*<sup>1</sup> chargé d'aborder les principes généraux du droit international humanitaire et du droit des conflits armés.
- Maîtres *J.-L. Gilissen*<sup>2</sup> et *J. Verhaegen*<sup>3</sup> et Monsieur *J. de Hempinne*<sup>4</sup> dont les missions étaient de fournir un aperçu du règlement de procédure et de preuves applicable devant la Cour Pénale Internationale, et d'attirer notre attention sur la place nouvelle faite aux victimes par la justice pénale internationale.
- Monsieur *E. Peralta*, membre du greffe de la Cour Pénale Internationale, qui nous fit part de son expérience auprès de cette institution.
- Et enfin, Monsieur le Bâtonnier *P. Vanderveeren*<sup>5</sup> auquel revenait la tâche de nous présenter le Barreau Pénal International.

Aux termes de ce cycle de conférences, les participants avaient la

possibilité de prendre part à une visite de travail organisée à La Haye, les 23 et 24 novembre 2006. Une vingtaine d'avocats liégeois et quelques étudiants répondirent à l'appel.

L'objectif de cette visite était de permettre à chacun de rencontrer les principaux acteurs de la justice pénale internationale, et de sensibiliser les avocats liégeois aux perspectives de travail qu'offrent la Cour pénale internationale et le droit humanitaire international.

La première journée de visite à La Haye fut ainsi consacrée à la **Cour Pénale Internationale** (CPI).

L'on rappelle rapidement que cette Cour est la première institution pénale internationale permanente, trouvant son origine dans un traité, le Statut de Rome. Ce Statut fut adopté par 120 Etats, le 17 juillet 1998, il n'entra cependant en vigueur que le 1<sup>er</sup> juillet 2002, après sa ratification par 60 états.

Bien qu'étant le fruit du travail de la Conférence diplomatique des plénipotentiaires des Nations Unies, la Cour est une organisation internationale indépendante, n'appartenant pas au système « onusien ».

Cette Cour est compétente à l'égard des crimes les plus graves, à savoir les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre<sup>6</sup>, à condition qu'ils aient été commis après le 1<sup>er</sup> juillet 2002. Sa compétence

est cependant nettement limitée par le jeu du principe de subsidiarité qui veut que la responsabilité, en matière de poursuite et de répression des auteurs de telles infractions, incombe en premier lieu aux Etats Parties.

Lors de cette visite de la Cour Pénale Internationale, nous avons assisté à l'une des premières audiences de la Cour, ouverte devant la Chambre préliminaire I, dont le siège se compose de Monsieur le juge-président C. Jorda (France), et de Mesdames les juges A. Kuenyehia (Ghana) et S. Steiner (Brésil).

Au cours de cette audience, l'ensemble des acteurs présents, à savoir le Procureur, l'Equipe de la Défense et (pour la première fois dans l'histoire du droit pénal international) les représentants des victimes, ont eu l'occasion de faire entendre leur point de vue. Certes, à ce stade, les victimes ne bénéficient que de prérogatives limitées par rapport à celles de la Défense, cependant leur simple participation à l'audience est déjà une avancée remarquable par rapport à l'état antérieur du droit pénal international.

Le jour de notre visite, dans le cadre de l'audience de confirmation des charges retenues par Monsieur le Procureur, L. M. Ocampo (Argentine), à l'encontre de Th. Lubanga Dyilo, la parole était donnée à l'équipe de la Défense, dirigée par notre confrère, Me J. Flamme.

La chambre préliminaire I de la Cour est, à présent, chargée de



décider si les éléments de preuves retenus à l'encontre de Th. Lubanga Dyilo sont suffisants pour le déférer à une chambre de première instance.

Thomas Lubanga Dyilo est la première personne à comparaître sur le banc des accusés de la Cour Pénale Internationale. Il est suspecté d'avoir enrôlé, dans le cadre du conflit qui a ébranlé la République Démocratique du Congo, des enfants de moins de 15 ans, et de les avoir fait participer activement aux massacres perpétrés en Ituri.

Trois chefs d'accusation ont été retenus par Monsieur le Procureur à son encontre, à savoir :

- le fait de procéder à la conscription d'enfants, de moins de 15 ans, dans des groupes armés ;
- le fait de procéder à l'enrôlement d'enfants, de moins de 15 ans, dans des groupes armés ;
- et enfin, le fait de les faire participer activement à des hostilités.

La période concernée par les accusations susmentionnées s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2002, date d'entrée en vigueur du Statut de Rome, au 31 décembre 2003, époque durant laquelle Th. Lubanga Dyilo assurait la présidence de l'Union des patriotes congolais (l'UPC) et le commandement de la branche armée de ce mouvement, appelée « les Forces patriotiques pour la libération du Congo » (les FPLC), l'une des milices les plus dangereuses sévissant en Ituri.

Le Bureau du Procureur soutient que l'UPC, parti mono-ethnique à la solde de Th. Lubanga Dyilo, avait pour but de contrôler la province de l'Ituri et de soumettre l'ethnie HEMA, au besoin, par le recours à la violence.

Cette journée fut aussi l'occasion de rencontrer les membres de la

Section de la participation des victimes et des réparations de la CPI.

Le système mis en place par le Statut de Rome se caractérise par d'importantes innovations concernant les victimes : en effet, pour la première fois dans l'histoire de la justice pénale internationale, elles ont le droit de participer aux procédures et de demander réparation. Les victimes peuvent ainsi soumettre des informations au Procureur et lui demander d'ouvrir une enquête.

Dans le but d'assister les victimes dans leurs démarches, furent créées, au sein du Greffe de la Cour Pénale Internationale, l'*Unité d'aide aux victimes et aux témoins* et la *Section de la participation des victimes et des réparations*.

Lors de notre rencontre avec les membres de cette Section, nous avons appris que par une décision du 17 janvier 2006, la Chambre préliminaire I de la Cour Pénale Internationale avait reconnu le statut de victime, à six personnes, auxquelles elle avait accordé le droit de participer à l'ensemble des procédures.

Il est important de souligner que la Cour peut ordonner différents types de mesures en faveur des victimes, à savoir notamment

l'indemnisation<sup>7</sup>, la restitution<sup>8</sup>, ou la réhabilitation<sup>9</sup>. Ainsi, à l'issue d'un procès, la chambre de première instance peut-elle ordonner, à une personne condamnée, de réparer le dommage subi par les victimes des crimes dont elle a été reconnue coupable. En outre, afin d'éviter que l'insolvabilité des auteurs des crimes commis ne fasse obstacle à la réparation, à laquelle peuvent prétendre les victimes, les Etats Parties au Statut de Rome ont mis sur pied le « *Fonds au profit des victimes* ».

Le deuxième jour de visite a débuté par une audience du **Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)**. Cette juridiction appartenant au système des Nations Unies trouve son origine dans la Résolution 827, adoptée le 25 mai 1993, par le Conseil de sécurité de l'ONU, préoccupé par la menace pour la paix et pour la sécurité internationale que représentaient les violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

Il incombe à cette juridiction de poursuivre et de juger les infractions graves aux Conventions de Genève de 1949, les violations des lois et coutumes de la guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide, perpétrés sur



le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

Il est cependant à noter qu'en principe, le mandat du TPIY prendra fin en 2010<sup>10</sup>.

Auprès de cette juridiction, nous avons assisté au contre-interrogatoire d'un témoin, mené par l'avocat de la Défense, dans le cadre de l'affaire « Hôpital de Vukovar » mettant en cause M. Mrksic, M. Radic et V. Sljivancanin<sup>11</sup>.

Les chefs d'accusation retenus à leur encontre trouvent leur fondement dans les articles 3 et 5 du Statut du Tribunal, et sont libellés comme suit : « *meurtre, torture, traitement cruel, assassinat, extermination, et actes inhumains commis sur les Croates et autres*

*non-Serbes qui se trouvaient à l'hôpital de Vukovar, après la chute de la Ville en novembre 1991* »<sup>12</sup>.

Avant de quitter le Tribunal, nous avons rencontré Mme le juge Ch. Van den Wyngaert (Belgique) qui nous a fait partager son expérience auprès du TPIY.

La deuxième partie de notre seconde journée de visite à La Haye fut consacrée à **La Cour Internationale de Justice, siégeant au Palais de la Paix**.

A défaut d'audience, nous avons visité le Palais de la Paix, et la Cour qu'il abrite sous un angle presque exclusivement historique.

Nous avons quand même appris que la Cour internationale de Justice, instituée en 1946, est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, et qu'elle a pour mission :

- de régler, conformément au droit international, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les États ;
- et de donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont posées par les organes de l'ONU et par ses institutions spécialisées.

A deux heures de route seulement de Liège, la Cour Pénale Internationale, dont l'une des deux langues de procédure est le français, et le Barreau Pénal International, offrent de réelles perspectives de travail aux avocats liégeois<sup>13</sup>... Une opportunité pour le Barreau de Liège de diversifier son activité...

Arianne Salvé

Avec l'aimable collaboration de

Fleur Collienne

<sup>1</sup> Avocat au Barreau de Liège, assistant en droit international à l'UCL et chargé de cours en droit international à l'Institut Saint-Martin Liège.

<sup>2</sup> Avocat au Barreau de Liège et avocat agréé par l'ONU auprès du TPIR et de la CPI.

<sup>3</sup> Avocat au Barreau de Bruxelles et avocat agréé par l'ONU auprès de la CPI.

<sup>4</sup> Juriste au TPIY, ancien chef de cabinet du président du TPIY, LLM à l'université de New York et à l'université de Cambridge, auteur de plusieurs conférences et articles en droit humanitaire international et en droit pénal international.

<sup>5</sup> Avocat et ancien Bâtonnier du Barreau de Bruxelles, membre du Conseil du Barreau Pénal International, avocat agréé par l'ONU auprès de la CPI et membre de la chambre d'appel du conseil disciplinaire de la CPI.

<sup>6</sup> Elle sera également compétente à l'égard des « crimes d'agression », dès que cette infraction aura fait l'objet d'une définition.

<sup>7</sup> Généralement, il s'agit d'une indemnisation monétaire à titre de dommage moral, matériel ou physique.

<sup>8</sup> Elle vise à rétablir, autant que possible, la situation qui était celle des victimes avant qu'elles ne subissent le dommage.

<sup>9</sup> Elle peut couvrir le coût des soins médicaux, psychologiques ou psychiatriques, ainsi que les frais liés aux services sociaux et juridiques, et autres services nécessaires pour restaurer le bien-être et la dignité des victimes.

<sup>10</sup> Date fixée par la « stratégie d'achèvement » du TPIY.

<sup>11</sup> Résumé succinct des faits qui leur sont reprochés : le 18 novembre 1991, la ville de Vukovar est tombée aux mains des forces serbes. Durant son siège qui aura duré 3 mois, plusieurs centaines de personnes ont cherché refuge à l'hôpital de Vukovar, dans l'espoir d'être évacuées en présence d'observateurs internationaux, comme cela avait été convenu lors des négociations intervenues entre le Gouvernement croate et la JNA (« armée populaire yougoslave »). Le 20 novembre 1991, 400 non-Serbes<sup>11</sup> furent cependant évacués de l'Hôpital de Vukovar, par des militaires serbes. Ces civils ont été détenus, battus et humiliés par les soldats de la JNA, avant d'être précipités du haut d'un ravin situé à Grabovo<sup>11</sup>.

<sup>12</sup> Extrait du troisième acte d'accusation modifié consolidé établi, le 15 novembre 2004, par Monsieur le Procureur du TPIY.

<sup>13</sup> Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les membres du Barreau Pénal International, via l'adresse suivante : [info@bpi-icb.org](mailto:info@bpi-icb.org) ou à consulter le site Web ad hoc, soit [www.bpi-icb.org](http://www.bpi-icb.org).

## LE COMPROMIS DE VENTE

Laurent Collon, André Culot, Christine Gaioni, Daniel Hunin, Joëlle Lardinois, François Mennig, Lorette Rousseau et Pierre Van den Eynde



2006 - 160 pages - 57 euros

De précieux conseils pour éviter les écueils d'un compromis mal rédigé



T. 010 39 00 70 F. 010 39 00 01 [info@anthemis.be](mailto:info@anthemis.be)

Commandez nos ouvrages sur [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)



# IMPRIMERIE MASSOZ

*Folders •*

*Magazines •*

*Dépliants •*

*Brochures •*

*Plaquettes •*

*Rapports annuels •*

*Fardes à rabats •*

VOS IDÉES EXIGENT  
LA **PERFECTION**





PENSION COMPLÉMENTAIRE INDÉPENDANTS  
TRADITION SÉCURITÉ AVENIR



**Caisse de prévoyance**

des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants asbl

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
info@cpah.be • www.cpah.be